



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2025



# Compagnie de Saint-Gobain

Société Anonyme

Tour Saint-Gobain

12, place de l'Iris

92400 Courbevoie

---

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

**KPMG S.A.**

Tour EQHO  
2, avenue Gambetta - CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# Compagnie de Saint-Gobain

Société Anonyme

Tour Saint-Gobain  
12, place de l'Iris  
92400 Courbevoie

---

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

A l'Assemblée générale de la société Compagnie de Saint-Gobain,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie de Saint-Gobain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Evaluation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles**

#### **Description du risque**

Les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2025 de respectivement 14 401 millions d'euros, 5 296 millions d'euros et 14 556 millions d'euros, soit un total de 56% de l'actif.

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple les décisions d'évolution de la stratégie du Groupe sur certains marchés, la détérioration de la performance du Groupe, les engagements du Groupe vers la neutralité carbone, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont

susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et, par conséquent, sur la détermination des valeurs recouvrables des actifs.

Les tests de valeur réalisés par la Direction selon les modalités décrites dans la note 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés ont conduit à comptabiliser des dépréciations à hauteur de 216 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tel qu'indiqué dans la note 5.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation de ces actifs constitue un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans le bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour apprécier les pertes de valeur. Les éléments de jugement incluent notamment des multiples d'une base normative de performance et des hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires en volume comme en valeur, à la rentabilité, aux investissements et autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination d'un taux d'actualisation, appliqué aux flux de trésorerie futurs, approprié.

### **Notre réponse au risque**

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre au sein du Groupe pour procéder aux tests de valeur, notamment en ce qui concerne la prise en compte des impacts des engagements du Groupe vers la neutralité carbone, et nous avons exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier la position retenue par la Direction. Nous avons testé le caractère effectif des contrôles mis en œuvre par le Groupe pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ce processus et de sa cohérence avec les données du budget et des projections financières à moyen terme établis par la Direction.

Nous avons également apprécié la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs, notamment au regard de la nouvelle organisation du Groupe mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance annuel moyen à l'infini ou les multiples d'une base normative de performance considérés comme applicable à la valorisation des unités génératrices de trésorerie, en se référant à la fois à des données de marché et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables des activités concernées. Nous avons porté une attention particulière à la détermination du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation, notamment en lien avec la prise en compte des émissions de CO<sub>2</sub> pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable des actifs.

Nous avons vérifié que les informations données dans les notes 5.1.4, 7.1, 7.2, 7.3 et 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés sur l'évaluation des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, sont appropriées.

### **Évaluation de la provision liée aux litiges amiante aux Etats-Unis**

#### **Description du risque**

Comme indiqué en note 9.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le risque d'être appelé en financement des coûts de la procédure de faillite de DBMP, société affiliée à CertainTeed LLC qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, fait l'objet d'une provision qui s'élève à 402 millions de dollars US (342 millions d'euros) au 31 décembre 2025.

Concernant ce risque de financement, la détermination et l'évaluation de la provision comptabilisée et l'adéquation des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de cette provision. Les éléments de jugement incluent notamment l'évaluation des modalités de déroulé et de résolution des procédures juridiques en cours (notamment requête volontaire au titre du Chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites) : durée, coût, estimation du nombre de cas actuels et futurs couverts et définition des torts par l'autorité judiciaire.

#### **Notre réponse au risque**

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants relatifs à l'amiante aux Etats-Unis et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des pays et des principales filiales concernés ainsi qu'avec certains cabinets d'avocats choisis par la Direction pour les assister dans le suivi de ces risques.

Nous avons :

- examiné les procès-verbaux des Conseils d'administration ainsi que la cartographie des risques du Groupe établie par la Direction et présentée au Comité d'audit et des risques ;
- pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour procéder à l'évaluation des provisions relatives aux risques liés à l'amiante aux Etats-Unis et déterminer les informations communiquées dans l'annexe aux comptes consolidés ;
- apprécié la permanence des méthodes utilisées et fait une revue critique des notes d'analyse internes relatives à l'évolution de la probabilité et de l'incidence possible de ces risques, en examinant les nouveaux éléments de procédure disponibles (courriers, jugements, notifications, etc.) ainsi que les réponses aux courriers de circularisation, rendues par les cabinets d'avocats choisis par la Direction, notamment au regard de leur expérience de résolution de situations comparables passées. Nous avons également exercé notre

jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions ;

- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de variation des provisions et la concordance des principaux éléments de variation par rapport aux données les sous-tendant, notamment les paiements réalisés au cours de l'exercice au titre de ces risques.

Nous avons apprécié si les informations données dans la note 9.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés concernant ces litiges et passifs éventuels identifiés sont appropriées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 10 juin 2004 pour le cabinet KPMG S.A. et du 2 juin 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt-deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans sa quatrième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 26 février 2026

Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Alexandra Saastamoinen

Laurent Chillet

Frédéric Gourd

# Comptes consolidés 2025

## BILAN CONSOLIDÉ

### Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Écarts d'acquisition	(7.1)	14 401	14 236
Autres immobilisations incorporelles	(7.2)	5 296	4 849
Immobilisations corporelles	(7.3)	14 556	14 880
Droits d'usage relatifs aux contrats de location	(7.4)	2 983	3 008
Titres mis en équivalence	(8.1)	898	1 005
Impôts différés actifs	(12.2)	358	366
Engagements de retraite financés d'avance	(6.3)	332	316
Autres actifs non courants	(8.3)	652	735
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>39 476</b>	<b>39 395</b>
Stocks	(5.4)	6 895	7 031
Créances clients	(5.4)	4 737	4 948
Créances d'impôts courants	(5.4)	149	149
Autres créances	(5.4)	1 712	1 580
Actifs détenus en vue de la vente	(4.3)	135	155
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(10.3)	7 582	8 460
Autres placements à court terme	(10.3)	150	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>21 360</b>	<b>22 323</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>60 836</b>	<b>61 718</b>

### Passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Capitaux propres du Groupe	(11.1)	24 541	25 135
Intérêts ne donnant pas le contrôle		568	513
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>25 109</b>	<b>25 648</b>
Dettes financières long terme - part long terme	(10.3)	12 243	12 831
Dettes de loyers long terme - part long terme	(10.3)	2 495	2 501
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(6.3)	1 444	1 750
Impôts différés passifs	(12.2)	1 199	941
Autres provisions et passifs non courants	(9.1)	1 502	1 450
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>18 883</b>	<b>19 473</b>
Dettes financières long terme - part court terme	(10.3)	2 091	1 604
Dettes de loyers long terme - part court terme	(10.3)	669	677
Autres provisions et passifs courants	(9.1)	829	836
Dettes fournisseurs	(5.4)	6 809	6 773
Dettes d'impôts courants	(5.4)	172	240
Autres dettes	(5.4)	5 544	5 679
Passifs détenus en vue de la vente	(4.3)	140	163
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(10.3)	590	625
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>16 844</b>	<b>16 597</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>60 836</b>	<b>61 718</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(5.1)	46 483	46 571
Coût des produits vendus	(5.1)	(33 544)	(33 688)
Frais généraux et de recherche	(5.1)	(7 696)	(7 655)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(8.1)	50	76
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 293</b>	<b>5 304</b>
Autres produits opérationnels	(5.1)	133	107
Autres charges opérationnelles	(5.1)	(875)	(1 034)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>4 551</b>	<b>4 377</b>
Coût de l'endettement financier brut		(479)	(457)
Produits de placement à court terme		193	301
<b>Coût de l'endettement financier net hors dettes de loyers</b>		<b>(286)</b>	<b>(156)</b>
Intérêts sur dettes de loyers		(102)	(97)
Autres produits et charges financiers		(217)	(202)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(10.2)</b>	<b>(605)</b>	<b>(455)</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(8.1)	4	6
Impôts sur les résultats	(12)	(975)	(994)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>2 975</b>	<b>2 934</b>
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>2 883</b>	<b>2 844</b>
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle		92	90

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>(11.2)</b>	<b>5,83</b>	<b>5,69</b>
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		494 245 178	499 715 108
<b>RÉSULTAT NET DILUÉ (PART DU GROUPE) PAR ACTION (en euros)</b>	<b>(11.2)</b>	<b>5,78</b>	<b>5,64</b>
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		498 373 944	503 934 048

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>2 975</b>	<b>2 934</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>			
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(11.1)	(1 795)	427
Variation de juste valeur des instruments financiers		(367)	193
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		80	(32)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>			
Variation des écarts actuariels	(6.3)	199	(7)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat		(60)	(4)
Variation des actifs en juste valeur par capitaux propres et autres éléments	(8.3)	(38)	1
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>(1 981)</b>	<b>578</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>994</b>	<b>3 512</b>
Part du Groupe		955	3 431
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle		39	81

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>2 975</b>	<b>2 934</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(8.1)	(21)	(23)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs (y compris droits d'usage)	(5.1) (7)	2 627	2 631
Résultat de cessions d'actifs	(5.3)	21	52
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		136	13
Retraitement hyperinflation		4	36
Variation des stocks		(23)	23
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes		155	248
Variation des créances et dettes d'impôt		(83)	(60)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(6.3) (9.1) (12.2)	(153)	(285)
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ</b>		<b>5 638</b>	<b>5 569</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et variations des dettes sur immobilisations	(7.2) (7.3)	(2 174)	(2 083)
Acquisitions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie acquise		(1 770)	(3 331)
Augmentation des dettes sur investissements		103	198
Diminution des dettes sur investissements		(34)	(35)
Acquisitions d'autres titres de participation	(8.3)	(46)	(219)
<b>Investissements</b>		<b>(3 921)</b>	<b>(5 470)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7.2) (7.3)	391	150
Cessions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie cédée		19	30
Cessions d'autres titres de participation	(8.3)	3	18
(Augmentation) diminution des créances sur cessions d'immobilisations		(16)	8
<b>Désinvestissements</b>		<b>397</b>	<b>206</b>
Augmentation des prêts et dépôts	(8.3)	(176)	(74)
Diminution des prêts et dépôts	(8.3)	52	72
<b>Variations des prêts et dépôts</b>		<b>(124)</b>	<b>(2)</b>
Augmentation (diminution) des autres placements à court terme	(10.3)	(150)	0
<b>TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DÉINVESTISSEMENT</b>		<b>(3 798)</b>	<b>(5 266)</b>
Augmentation de capital	(a)	240	222
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(778)	(811)
Dividendes mis en distribution	(a)	(1 085)	(1 045)
<b>Transactions avec les actionnaires de la société mère</b>		<b>(1 623)</b>	<b>(1 634)</b>
Augmentations de capital des participations ne donnant pas le contrôle	(a)	49	25
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle		(11)	(43)
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle		47	3
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put sur options de minoritaires		(4)	(68)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle et variation des dividendes à payer	(a)	(81)	(64)
<b>Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle</b>		<b>0</b>	<b>(147)</b>
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		(168)	51
Augmentation des dettes financières long terme	(b) (10.3)	1 275	3 674
Diminution des dettes financières long terme	(b) (10.3)	(1 345)	(1 624)
Diminution des dettes de loyers	(b)	(756)	(722)
<b>Variations de la dette</b>		<b>(994)</b>	<b>1 379</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE DÉGAGÉE PAR (OU UTILISÉE PAR) DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(2 617)</b>	<b>(402)</b>
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(106)	(58)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		1	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente		4	15
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>(878)</b>	<b>(142)</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>		<b>8 460</b>	<b>8 602</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE</b>		<b>7 582</b>	<b>8 460</b>

<sup>(a)</sup> Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés.

<sup>(b)</sup> Y compris primes, préparations d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires.

Le montant des impôts décaissés s'élève à 1 020 millions d'euros en 2025 (1 094 millions d'euros en 2024), le montant total des loyers décaissés s'élève à 1 098 millions d'euros en 2025 (1 052 millions d'euros en 2024), dont 102 millions d'euros d'intérêts payés sur les dettes de loyers (96 millions d'euros en 2024) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements s'élèvent à 240 millions d'euros en 2025 (95 millions d'euros en 2024).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Écarts de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024</b>	<b>2 026</b>	<b>3 621</b>	<b>19 789</b>	<b>(1 726)</b>	<b>(18)</b>	<b>(419)</b>	<b>23 273</b>	<b>485</b>	<b>23 758</b>
Autres éléments du résultat global			(41)	434	194		587	(9)	578
Résultat de la période			2 844				2 844	90	2 934
<b>TOTAL DES PRODUITS ET DES CHARGES DE LA PÉRIODE</b>			<b>2 803</b>	<b>434</b>	<b>194</b>		<b>3 431</b>	<b>81</b>	<b>3 512</b>
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	16	205					221		221
Options de souscription d'actions et autres		1					1	25	26
Dividendes distribués			(1 045)				(1 045)	(62)	(1 107)
Actions rachetées et revendues			20			(831)	(811)		(811)
Actions annulées	(46)	(788)				834	0		0
Paievements en actions			72				72		72
Variations de périmètre et autres			(7)				(7)	(16)	(23)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>1 996</b>	<b>3 039</b>	<b>21 632</b>	<b>(1 292)</b>	<b>176</b>	<b>(416)</b>	<b>25 135</b>	<b>513</b>	<b>25 648</b>
Autres éléments du résultat global			220	(1 743)	(405)		(1 928)	(53)	(1 981)
Résultat de la période			2 883				2 883	92	2 975
<b>TOTAL DES PRODUITS ET DES CHARGES DE LA PÉRIODE</b>			<b>3 103</b>	<b>(1 743)</b>	<b>(405)</b>		<b>955</b>	<b>39</b>	<b>994</b>
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	13	227					240		240
Options de souscription d'actions et autres								49	49
Dividendes distribués			(1 085)				(1 085)	(112)	(1 197)
Actions rachetées et revendues			(77)			(701)	(778)		(778)
Actions annulées	(30)	(656)				686	0		0
Paievements en actions			89				89		89
Variations de périmètre et autres			(15)				(15)	79	64
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>1 979</b>	<b>2 610</b>	<b>23 647</b>	<b>(3 035)</b>	<b>(229)</b>	<b>(431)</b>	<b>24 541</b>	<b>568</b>	<b>25 109</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	<b>PRINCIPES COMPTABLES</b>	<b>7</b>	<b>NOTE 7</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE</b>	<b>35</b>	
	1.1	Référentiel appliqué	7	7.1	Écarts d'acquisition	35
	1.2	Estimations et hypothèses	8	7.2	Autres immobilisations incorporelles	36
<b>NOTE 2</b>	<b>ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE ET CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE</b>	<b>8</b>	7.3	Immobilisations corporelles	37	
	2.1	Évènements significatifs de la période	8	7.4	Droits d'usage relatifs aux contrats de location	39
	2.2	Contexte macroéconomique	9	7.5	Suivi de la valeur	40
<b>NOTE 3</b>	<b>ENJEUX CLIMATIQUES</b>	<b>11</b>	<b>NOTE 8</b>	<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>43</b>	
	3.1	Les enjeux climatiques au cœur de la stratégie du Groupe	11	8.1	Évolution de la valeur des titres mis en équivalence	43
	3.2	Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe	11	8.2	Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées	44
	3.3	Gouvernance	14	8.3	Autres actifs non courants	44
	3.4	Tests de la valeur des actifs et émissions nettes de CO <sub>2</sub>	14	<b>NOTE 9</b>	<b>AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES</b>	<b>45</b>
	3.5	Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe	14	9.1	Autres provisions et passifs courants et non courants	45
	3.6	Évolution réglementaire	14	9.2	Passifs éventuels et litiges	46
<b>NOTE 4</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>15</b>	<b>NOTE 10</b>	<b>FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>50</b>	
	4.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	15	10.1	Risques financiers	50
	4.2	Évolution du périmètre de consolidation	16	10.2	Résultat financier	52
	4.3	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	18	10.3	Endettement net	52
	4.4	Évolution du nombre de sociétés consolidées	19	10.4	Instruments financiers	56
	4.5	Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe	19	10.5	Actifs et passifs financiers	59
<b>NOTE 5</b>	<b>ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>	<b>20</b>	<b>NOTE 11</b>	<b>CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION</b>	<b>61</b>	
	5.1	Éléments du compte de résultat	20	11.1	Capitaux propres	61
	5.2	Informations sectorielles	21	11.2	Résultat par action	62
	5.3	Indicateurs de performance	23	<b>NOTE 12</b>	<b>IMPÔTS</b>	<b>63</b>
	5.4	Besoin en fonds de roulement	24	12.1	Impôts sur le résultat	63
	5.5	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	26	12.2	Impôts différés	63
<b>NOTE 6</b>	<b>EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>27</b>	<b>NOTE 13</b>	<b>PARTIES LIÉES</b>	<b>65</b>	
	6.1	Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale	27	<b>NOTE 14</b>	<b>ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>66</b>
	6.2	Rémunération des dirigeants	27	<b>NOTE 15</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>66</b>
	6.3	Provisions pour retraites et avantages au personnel	27	<b>NOTE 16</b>	<b>PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES</b>	<b>67</b>
	6.4	Paiements en actions	32			

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain (la Société) et de ses filiales (l'ensemble constituant « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 26 février 2026 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2026 pour approbation.

Les règles et principes comptables sont identifiés par une couleur spécifique.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2024 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

### 1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025.

#### 1.1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, ont été appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2025. Elles concernent un seul amendement :

- amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité d'une monnaie ».

Les principales décisions définitives publiées par l'IFRIC en 2025 concernent :

- IFRS 9 « Détermination et comptabilisation des coûts de transaction » ;
- IFRS 9 « Option de paiement anticipé incorporée à un contrat » ;
- IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant des frais de scolarité » ;
- IFRS 9, 15, 17 ou IAS 37 « Garanties émises sur les obligations d'autres entités » ;
- IAS 38 « Comptabilisation d'actifs incorporels résultant des engagements liés au climat » ;
- IAS 29 « Évaluation des indicateurs des économies hyperinflationnistes ».

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

#### 1.1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou postérieurement

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'amendement à IFRS 9 relatif à l'exception dite « *own use* » dans le cadre des contrats d'achat d'électricité renouvelable.

Les autres nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2025.

Elles concernent :

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers ;
- améliorations annuelles à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.

Les impacts de ces amendements sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'ils lui sont applicables.

#### 1.1.3 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19 concernant les informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique.
- IAS 21 « Conversion dans une devise de présentation hyperinflationniste ».

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables. En ce qui concerne la norme IFRS 18, un Comité de pilotage dédié a été mis en place pour suivre les travaux d'évaluation de l'impact potentiel de cette norme.

## 1.2 Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (cf. note 6, p. 27), les tests de valeur des actifs (dont notamment les hypothèses intégrées à ces tests en lien avec les engagements du Groupe de diminution de ses émissions nettes de carbone) et la durée retenue pour les contrats de location (cf. note 7, p. 35), les autres provisions et passifs courants et non courants (cf. note 9, p. 45), la valorisation des instruments financiers (cf. note 10, p. 50) et les impôts (cf. note 12, p. 63).

## NOTE 2 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE ET CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

### 2.1 Évènements significatifs de la période

#### 2.1.1 Acquisition du groupe Ovniver

Le 15 janvier 2025, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition du groupe Ovniver, acteur de référence dans la chimie de la construction au Mexique et en Amérique centrale. Il a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 285 millions de dollars, opère 16 usines de production et emploie environ 1 000 personnes.

Le prix d'acquisition est de 0,7 milliard d'euros et a fait l'objet d'une allocation à la clôture au 31 décembre 2025 en application de la norme IFRS 3. Le montant de l'écart d'acquisition qui en résulte s'élève à 422 millions d'euros (cf. note 4.2.1 p. 16).

L'acquisition a été entièrement financée grâce à la trésorerie disponible du Groupe.

#### 2.1.2 Acquisition de Fosroc

Le 7 février 2025, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Fosroc, acteur mondial de référence dans la chimie de la construction qui a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires d'environ 490 millions de dollars, opère 20 usines de production et emploie environ 3 000 employés.

Le prix d'acquisition est de 0,9 milliard d'euros et a fait l'objet d'une allocation à la clôture au 31 décembre 2025, en conformité avec la norme IFRS 3. L'écart d'acquisition qui en découle s'élève à 422 millions d'euros (cf. note 4.2.1 p. 16).

L'acquisition a été entièrement financée grâce à la trésorerie disponible du Groupe.

#### 2.1.3 Émission obligataire

Le 4 avril 2025, Saint-Gobain a procédé à une émission obligataire d'un montant total de 1,2 milliard d'euros en deux tranches : 0,7 milliard d'euros à 3 ans avec un coupon de 2,75 % et 0,5 milliard d'euros à 8 ans avec un coupon de 3,50 %. Avec cette opération, Saint-Gobain a tiré parti de conditions de marché favorables pour anticiper ses besoins de refinancement à venir.

#### 2.1.4 Réorganisation du Groupe et nouvelle gouvernance

Le 5 juin 2025, Saint-Gobain a annoncé une nouvelle organisation opérationnelle visant à renforcer sa proximité avec les marchés locaux et à accélérer sa croissance rentable. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, les directeurs généraux de pays sont responsables de l'ensemble de l'offre de solutions du Groupe, y compris celles issues de l'ancien segment : Solutions de Haute Performance. Cette réorganisation s'accompagne de la mise en place d'un nouveau Comité Exécutif et de la création d'une Direction Performance Opérations Groupe.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, le reporting externe du Groupe se focalise sur quatre grandes régions : Europe du Nord, Europe du Sud – Moyen-Orient & Afrique, Amériques et Asie-Pacifique.

#### 2.1.5 Nouveau Plan Stratégique

Le 6 octobre 2025, Saint-Gobain a lancé son nouveau plan stratégique « Lead & Grow », conçu pour renforcer sa trajectoire de croissance rentable. Le Groupe prévoit près de 12 milliards d'euros d'investissements de croissance et d'acquisitions nettes de cessions sur 2026-2030, ainsi qu'une rotation d'actifs supérieure à 20 % du chiffre d'affaires. Les objectifs financiers incluent également une croissance du chiffre d'affaires « *mid-single digit* » en monnaies locales, une marge d'EBITDA comprise entre 15 % et 18 %, un taux de conversion du cash-flow libre supérieur à 50 % et un ROCE supérieur à 13 %. Enfin, il prévoit sur la période, environ 8 milliards d'euros de redistribution aux actionnaires.

## 2.2 Contexte macroéconomique

Saint-Gobain fait face à un environnement économique volatil dans ses principaux pays d'opération, depuis plusieurs années. La vague inflationniste liée à la pandémie de la Covid-19 et à la crise énergétique induite par la guerre en Ukraine avait conduit les principales banques centrales mondiales à augmenter de façon agressive leurs taux d'intérêt, affectant le secteur de la construction, traditionnellement dépendant du cycle de taux. Depuis début 2025, c'est la politique commerciale du gouvernement américain (cf. note 2.2.4 p. 10), de même que l'environnement politique européen, notamment en France, qui génèrent de l'incertitude et de la volatilité économique.

Dans cet environnement de taux d'intérêt plus élevés, le Groupe a poursuivi sa gestion rigoureuse des risques de liquidité, de taux et de change (cf. note 10.1 p. 50), tout en renforçant sa vigilance et son suivi du risque de crédit, et en maintenant l'application stricte de sa politique de couverture des prix du gaz et de l'électricité.

Les taux d'intérêt ont néanmoins baissé depuis 2024 dans la plupart des principaux pays du Groupe et le Groupe est bien positionné pour tirer parti d'opportunités de moyen-terme : les pénuries de logement dans les grands pays du Groupe (notamment les États-Unis, le Canada et l'Allemagne), de même que les efforts importants de rénovation énergétique nécessaires à l'atteinte des objectifs climat, représentent des sources de croissance pérenne pour Saint-Gobain. La nécessaire adaptation des bâtiments aux aléas climatiques croissants génère également des opportunités pour le Groupe.

### 2.2.1 Hyperinflation en Argentine et en Turquie

L'économie argentine se remet lentement de l'ajustement économique initié à l'automne 2023 combinant une politique de dévaluation et une cure fiscale sévère. L'inflation continue de refluer, atteignant 31,5 % en glissement annuel à fin décembre 2025, après avoir atteint un pic de 289 % en avril 2024. L'activité économique se redresse graduellement, avec une croissance du PIB réel attendue à près de 4 % en 2025 et 2% à 3% en 2026. Les pressions à la dépréciation de la devise restent fortes mais les autorités maintiennent leur politique de stabilisation avec l'aide de partenaires externes (États-Unis, FMI).

Quant à l'économie turque, elle continue de croître, mais le ralentissement en cours devrait se prolonger en 2026, du fait de l'exposition du pays à l'incertitude géopolitique et commerciale mondiale et à la faible dynamique européenne. L'inflation continue de refluer, à 31 % en glissement annuel à fin décembre 2025, son plus bas niveau en quatre ans, grâce à une politique monétaire restrictive.

En application de la norme IAS29, l'hyperinflation dans ces deux pays et en particulier ses conséquences sur la perte de valeur des éléments monétaires sont reflétées dans le résultat financier du Groupe au 31 décembre 2025.

### 2.2.2 Impacts du conflit russo-ukrainien sur la stratégie et la performance financière du Groupe

#### Éléments courants de l'activité opérationnelle

Depuis le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, outre l'application par le Groupe des sanctions mises en place à l'encontre de la Russie, Saint-Gobain a décidé de mettre fin à toutes ses exportations vers des clients en Russie et Biélorussie, et à toutes ses importations en provenance de ces deux pays.

Néanmoins, les activités locales russes, qui représentent environ 0,7 % du chiffre d'affaires mondial et 1,1 % du résultat d'exploitation du Groupe et qui ne font l'objet d'aucun partenariat local, continuent de fonctionner, en mode autonome, les solutions produites localement étant intégralement vendues sur les marchés locaux du bâtiment.

En Ukraine, l'usine de production de plâtre située dans l'ouest du pays est opérationnelle depuis novembre 2024. Le montant des ventes réalisées au cours de l'exercice 2025 reste toutefois non matériel aux bornes du Groupe.

En terme d'organisation, l'Ukraine est regroupée dans un cluster Pologne - Ukraine sous la responsabilité directe du management polonais.

#### Périmètre de consolidation

Dans la mesure où le Groupe continue à produire et vendre en Russie pour le marché local du pays, et à assurer ses opérations en totale autonomie de gestion, il continue d'exercer le contrôle de ses filiales russes.

Ainsi, en application de la norme IFRS 10, les sociétés russes et ukrainiennes n'ont pas été déconsolidées, elles restent intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

#### Suivi de la valeur des actifs

Le total des actifs non courants en Russie représente un montant de 298 millions d'euros, soit 0,8 % du total de l'actif non courant du Groupe au 31 décembre 2025 (159 millions d'euros au 31 décembre 2024).

La valeur de la situation nette consolidée de nos entités russes est de 432 millions d'euros au 31 décembre 2025 (303 millions d'euros au 31 décembre 2024). Par ailleurs, le total cumulé des écarts de conversions (négatifs) constaté au 31 décembre 2025 sur le même périmètre s'élève à -191 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre -261 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été mis en évidence sur ces sociétés, de sorte qu'aucune dépréciation en lien avec le conflit russo-ukrainien n'a été comptabilisée à fin décembre 2025.

## Risques financiers

Compte tenu de la faible présence du Groupe en Russie et en Ukraine, le conflit n'a pas engendré de risque de crédit ni de liquidité, et les risques de change sont également maîtrisés.

Le montant de la trésorerie du Groupe détenue en Russie représente 125 millions d'euros soit 1,6 % du total de la trésorerie du Groupe au 31 décembre 2025. Le Groupe ne considère pas cette trésorerie comme faisant l'objet de restriction au sens d'IAS 7 dans la mesure où le cash est disponible pour le fonctionnement des opérations locales y compris dans le cadre d'échanges internationaux. Pour autant le rapatriement de la trésorerie est contraint en raison des sanctions internationales et des mesures locales de contrôle des capitaux.

Depuis le 2 mars 2022, le Groupe utilise pour la conversion de ses comptes consolidés le cours du rouble russe publié sur le site de Reuters.

Si les incidences directes du conflit russo-ukrainien n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers au 31 décembre 2025, la situation demeure néanmoins instable et complexe. Le Groupe maintient sa vigilance sur l'analyse des impacts futurs que pourraient engendrer le conflit.

### 2.2.3 Impacts des conflits au Proche-Orient sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Le Groupe n'a pas d'activité dans les pays directement impliqués dans les principaux conflits du Proche-Orient à l'exception du Liban où les opérations du Groupe restent toutefois très limitées : le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants représentent moins de 0,5 % des données consolidées du Groupe.

Le Groupe conserve néanmoins une vigilance accrue sur la zone, notamment en raison des risques d'extension au niveau de la région.

### 2.2.4 Impacts des nouveaux tarifs douaniers américains sur la stratégie et la performance financière du Groupe

Début 2025, les États-Unis ont augmenté significativement les droits de douane sur plusieurs catégories de produits importés, notamment l'acier et l'aluminium. Cette orientation a également suscité des mesures similaires de la part de plusieurs de leurs partenaires commerciaux, accentuant les tensions géopolitiques et perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales. Au cours du second semestre 2025, les tensions se sont partiellement réduites après la signature d'accords bilatéraux (Union Européenne, Japon, Royaume-Uni, ...) limitant la hausse des tarifs douaniers et après la mise en place d'une « trêve tarifaire » avec la Chine notamment.

Dans ce contexte, l'approche multi-locale de Saint-Gobain, axée sur la proximité des marchés et la diversification géographique, renforce la résilience du Groupe face aux perturbations du commerce international. En effet, grâce à ses chaînes de valeur locales - implantations industrielles, logistique, achats, marques, ventes et clients - le Groupe est parfaitement positionné sur les marchés locaux de la construction, sans exposition directe aux barrières douanières.

Ainsi, les variations des droits de douane n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice 2025 et en conséquence, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les activités du Groupe, et aucune dépréciation liée à l'impact des tarifs douaniers n'a été comptabilisée à la clôture des comptes au 31 décembre 2025.

Toutefois, ces évolutions introduisent un élément d'incertitude dans l'environnement macroéconomique global que le Groupe continue de suivre avec vigilance.

## NOTE 3 ENJEUX CLIMATIQUES

### 3.1 Les enjeux climatiques au cœur de la stratégie du Groupe

Saint-Gobain développe et propose des solutions en vue de contribuer à décarboner le secteur de la construction ou les marchés de ses clients. Les enjeux de développement durable constituent un élément essentiel au soutien de sa croissance.

Les solutions innovantes développées par Saint-Gobain permettent :

- d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments afin de réduire à la fois les impacts négatifs de la construction sur le climat et les factures énergétiques des occupants, tout en améliorant le bien-être de ces derniers. Elles jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, puisqu'elles permettent, en réduisant les besoins en énergie, de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émise ;
- de substituer des matériaux lourds (ciment, béton, briques) par des matériaux légers (structure à base de plaque de plâtre quand cela est substituable, ...) ;
- d'assurer une meilleure anticipation des effets du changement climatique sur les bâtiments et les infrastructures : préserver les constructions et le confort des utilisateurs face aux effets conjugués des hausses des températures et des événements climatiques (sécheresse, inondations, feux, tempêtes) ;
- d'accélérer la décarbonation des matériaux lourds, des procédés industriels et de la mobilité.

Après l'acquisition des sociétés Chryso et GCP Applied Technologies, Inc. (GCP), le Groupe a encore renforcé, en 2025, sa position dans la chimie de la construction, dont les produits jouent un rôle significatif dans la décarbonation de la construction par la conception d'additifs et d'adjuvants innovants, qui permettent de réduire l'empreinte carbone du ciment ou du béton. Saint-Gobain a notamment procédé, en 2025, aux acquisitions de Fosroc (Inde / Moyen-Orient / Asie-Pacifique), Onviver/Cemix (Mexique et Amérique Centrale), Maturix (Danemark), Interstar Materials (Amérique du Nord), Isoltech (Italie), Soquimic (Pérou), et formé en décembre une co-entreprise en Indonésie avec une filiale d'Indocement.

En 2019, le Groupe s'est engagé sur un objectif « zéro émission nette » à l'horizon 2050, engagement validé en septembre 2022 par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) jugeant cette trajectoire conforme au nouveau standard net-zéro et à l'accord de Paris sur le climat.

Pour atteindre cet objectif de « zéro émission nette » d'ici 2050, Saint-Gobain a défini en novembre 2020 une feuille de route 2030, qui identifie les leviers et plans d'actions qui permettront au Groupe d'atteindre l'objectif de réduction des émissions carbone « scope » 1 et 2 de 33 % en valeur absolue par rapport à 2017, et une réduction de 16 % des émissions de « scope » 3.

En même temps que le lancement de son plan stratégique « Lead & Grow », Saint-Gobain a publié un nouvel objectif de réduction de « scope » 1 et 2 à moyen terme. Face aux incertitudes des évolutions de standards d'évaluation des « scope » 1, 2 et 3, et à la prolongation par SBTi de la validité de ses objectifs à 2030, le Groupe a choisi de proposer un nouvel objectif qui sera revu le cas échéant : une réduction comprise entre 40 et 45% des émissions de « scope » 1 et 2 entre 2017 et 2035, en valeur absolue.

A fin 2025, une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> « scope » 1 et 2 de 35 % a été atteinte par rapport à l'année de référence 2017. Cette performance est équivalente à celle mesurée à fin 2024 à périmètre comparable, c'est-à-dire en intégrant les acquisitions récentes, en particulier CSR.

### 3.2 Prise en compte de l'engagement « zéro émission nette » dans l'établissement des états financiers du Groupe

En cohérence avec ces engagements et objectifs, le Groupe a considéré les enjeux liés au changement climatique et au développement durable dans ses comptes, principalement sur les aspects suivants.

#### Un engagement décliné sur l'ensemble du Groupe

Toutes les Régions ont élaboré des feuilles de route structurées de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Celles-ci sont déclinées par pays et entité, usine, projet, dont la consolidation permet de valider l'engagement 2030 de réduction des émissions « scope » 1 et « scope » 2 affichée par le Groupe, et de se projeter sur la période 2030-2050.

Elles sont revues chaque année, en cohérence avec les principales échéances financières du Groupe (plan stratégique, budget) et conjuguent un grand nombre d'axes d'amélioration, de plans d'actions et de projets industriels (efficacité et mix énergétique, mise en application de nouvelles technologies, accroissement de l'économie circulaire, reformulation, allègement et design des produits...), détaillés au niveau de chaque site, en vue de réduire les émissions directes dites de « scope » 1, et prenant en compte l'intégration croissante de nouveaux contrats PPA (*Purchase Power Agreement*) et VPPA (*Virtual Purchase Power Agreement*) pays par pays afin de réduire les émissions indirectes (« scope » 2).

Après les premières mondiales réalisées par le Groupe ces dernières années, notamment des productions à zéro émission nette de carbone (« scope » 1 et 2) de vitrage en France et de plaques de plâtre en Norvège, le Groupe a poursuivi, au cours de l'année 2025, ses actions :

- de décarbonation des procédés de fabrication :
  - Installation d'un four électrique de dernière génération pour alimenter la ligne de production de laine de roche en Espagne et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 70 % (« scope » 1 et 2) par rapport à 2017. L'usine d'Azuqueca bénéficie d'un approvisionnement en électricité zéro carbone grâce à un contrat PPA signé en 2022 afin de garantir la fourniture en électricité verte jusqu'en 2034 ;
  - Inauguration, à Montréal au Canada, de la première usine de plaque de plâtre zéro carbone (« scope » 1 et 2) en Amérique du nord, alimentée avec 100% d'énergie renouvelable (hydroélectricité) ;
  - Lancement, en Finlande, sur le site Isover de Forssa, d'une usine de production d'isolation la plus « bas carbone » au monde, fonctionnant désormais exclusivement à partir d'énergies décarbonées (biogaz et électricité d'origine hydraulique).
- de développement de solutions durables :
  - Lancement au Royaume-Uni d'une plaque de plâtre fabriquée à partir de 100 % de plâtre recyclé. La « Gyproc SoundBloc Infinaé 100 » marque une étape majeure pour l'ensemble de l'industrie vers plus de circularité, puisqu'elle figure parmi les toutes premières plaques de plâtre à être fabriquées entièrement à partir de gypse recyclé. Elle utilise des déchets de plâtre provenant de chantiers de construction.

### Signature de contrats d'achat d'électricité renouvelable

En 2025, 70 % de l'électricité consommée par le Groupe était d'origine décarbonée (67% en 2024).

Le Groupe poursuit la négociation et la signature de contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable (« scope » 2), soit avec livraison physique d'électricité (*Power Purchase Agreement*), soit financier, sans livraison physique, comprenant un règlement en cash basé sur l'écart entre le prix du contrat et le prix du marché (*Virtual Power Purchase Agreement*). Ces contrats font l'objet d'une analyse préalable à leur signature pour déterminer le traitement comptable auquel ils seront soumis : IFRS 16 pour les contrats de location, IAS 16 pour les achats d'actifs en substance, IFRS 9 pour les instruments financiers ou IAS 37 pour les simples contrats d'achat bénéficiant de l'exception *own-use* de IFRS 9.2.4.

La majorité des contrats signés par le Groupe sont des PPA considérés comme des contrats d'achat bénéficiant de l'exception *own-use* de IFRS 9.2.4. Le Groupe est également engagé dans quatre VPPA, qui sont des instruments financiers soumis à la norme IFRS 9.

Le tableau ci-dessous présente les contrats les plus significatifs (> 200 GWh sur la durée du contrat) au 31 décembre 2025, avec leurs principales caractéristiques :

Type	Localisation	Énergie	Volume annuel estimé	% de la consommation du pays	Date de démarrage	Durée du contrat	Traitement comptable
VPPA	USA (Blooming Grove)	Éolien	460 GWh	> 25%	2020	12 ans	IFRS 9 (dérivé)
VPPA	USA (Cotton Bayou)	Solaire	452 GWh	> 25%	2024	10 ans	IFRS 9 (dérivé)
VPPA	USA (Danish fields)	Solaire	224 GWh	> 10%	2024	15 ans	IFRS 9 (dérivé)
PPA	Inde	Mix	189 GWh	> 25%	2024	20 ans	Contrat d'achat
VPPA	Pologne	Éolien	180 GWh	> 25%	2025	15 ans	IFRS 9 (dérivé)
PPA	France	Éolien	175 GWh	> 10%	2026	5 ans	Contrat d'achat
PPA	Roumanie	Mix	160 GWh	> 75%	2026	5 ans	Contrat d'achat
PPA	Espagne	Mix	150 GWh	> 25%	2024	10 ans	Contrat d'achat
PPA	France	Mix	108 GWh	> 10%	2026	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Mix	96,6 GWh	> 10%	2023	25 ans	Contrat d'achat
PPA	USA (Chowchilla)	Solaire	78 GWh	< 10%	2023	15 ans	IFRS 16
PPA	Inde	Mix	56 GWh	< 10%	2026	15 ans	Contrat d'achat
PPA	France	Solaire	36 GWh	< 10%	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Mix	36 GWh	< 10%	2024	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Solaire	35 GWh	< 10%	2027	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Maroc	Éolien	35 GWh	< 75%	2025	20 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Solaire	29 GWh	< 10%	2026	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Allemagne	Solaire	28 GWh	< 10%	2026	10 ans	Contrat d'achat
PPA	Italie	Éolien	22 GWh	> 10%	2024	12 ans	Contrat d'achat
PPA	Allemagne	Solaire	21 GWh	< 10%	2026	10 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Solaire	20 GWh	< 10%	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Espagne	Solaire	18,5 GWh	< 10%	2023	12 ans	Contrat d'achat
PPA	Inde	Éolien	17 GWh	< 10%	2024	15 ans	Contrat d'achat
PPA	Roumanie	Solaire	12 GWh	< 10%	2023	20 ans	Contrat d'achat

En application de la norme IFRS 9, les contrats VPPA sont évalués à la juste valeur par résultat, à l'exception d'un contrat de VPPA qualifié de couverture (VPPA Pologne) dont les variations de juste valeur ont été comptabilisées dans les « autres éléments du résultat global ». Les impacts de la variation de juste valeur des VPPA sont globalement non significatifs à l'échelle du Groupe à la clôture de décembre 2025.

## Contrats pour la différence sur le carbone (CCfD) – Allemagne

### Nature et objectif du dispositif

Dans le cadre de sa politique climatique pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2045, le gouvernement allemand a lancé en 2024 un programme de contrats pour la différence sur le carbone (*Carbon Contracts for Difference* - CCfD) visant à soutenir la décarbonation des industries à forte intensité énergétique (acier, ciment, chimie, papier, verre). Dans l'objectif d'accélérer les investissements dans les procédés « bas carbone », ces contrats garantissent un prix de référence du CO<sub>2</sub> sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans, afin de compenser le surcoût des technologies « bas carbone » par rapport aux procédés conventionnels. Le mécanisme est bilatéral :

- si le prix du CO<sub>2</sub> sur le marché est inférieur au prix de référence, l'État verse une compensation à l'entreprise ;
- si le prix du CO<sub>2</sub> sur le marché est supérieur au prix de référence, l'entreprise reverse la différence à l'État.

Le Groupe Saint-Gobain a souscrit deux contrats avec le ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat (BMWK) pour deux de ses usines présentes en Allemagne : une spécialisée dans la fabrication de vitrage et une autre dans la production de matériaux isolants à base de laine minérale. Ces contrats portent à la fois sur les dépenses d'investissements pour la construction d'installations « bas carbone » et sur les dépenses opérationnelles pour une durée de 15 ans. L'engagement du Groupe, inclut aux contrats, porte sur une réduction des émissions de 90 % par rapport à la technologie conventionnelle à la fin de la période contractuelle.

### Traitement dans les comptes du Groupe

Les CCfD conclus par le Groupe avec le gouvernement allemand ont été analysés au regard des dispositions d'IFRS 9 dans la mesure où ils présentent les caractéristiques d'un instrument dérivé : leur valeur dépend notamment de l'évolution du prix du CO<sub>2</sub> sur le marché européen (EU ETS), ils ne nécessitent pas d'investissements initiaux significatifs, et ils donnent lieu à des règlements futurs entre les parties.

Ainsi, conformément à IFRS 9, les deux contrats ont été comptabilisés à leur juste valeur lors de la reconnaissance initiale pour un total de 281 millions d'euros. A la clôture de l'exercice, ils ont été réévalués à leur juste valeur à hauteur de 311 millions d'euros et la variation de juste valeur a été enregistrée en résultat opérationnel pour un montant de 30 millions d'euros. La détermination de la juste valeur repose sur des modèles de valorisation développés par un expert indépendant, intégrant notamment les prix *forward* du CO<sub>2</sub>, la volatilité attendue et les taux d'actualisation.

Par ailleurs, ces contrats remplissent également les critères d'une « subvention d'Etat ». La subvention correspond aux indemnités futures à recevoir du gouvernement allemand pour couvrir les surcoûts liés à la transition. A ce titre, à la date de comptabilisation initiale des contrats, un produit constaté d'avance a également été reconnu au passif du bilan pour le montant correspondant à la juste valeur du dérivé soit 281 millions d'euros. Il sera repris conformément à l'application d'IAS 20, soit en réduction du coût des actifs pour les aides à l'investissement, soit en produits au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses

opérationnelles visées par les contrats. A la clôture de l'exercice, le solde net restant à reprendre s'élève à 281 millions d'euros compte tenu des dépenses encourues durant l'exercice.

### Mesure et suivi des émissions liées à la chaîne de valeur (« scope » 3)

Les catégories de « scope » 3 sur lesquelles le Groupe a un véritable levier d'actions et qui font l'objet d'une validation SBTi sont principalement les catégories amont (achats de matières premières et de produits de négoce, achats d'énergie, transports). Le Groupe poursuit ses travaux d'amélioration qualitative et quantitative des données disponibles, grâce à un mécanisme de suivi précis et régulier des émissions sur les principales catégories du « scope » 3, en vue d'une modélisation efficace et automatisée de ces données.

Sur la catégorie des achats de matières premières et de produits de négoce, il est désormais demandé aux principaux fournisseurs du Groupe (les plus contributeurs en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>) de fournir, via un portail dédié, leurs empreintes carbone et leurs ambitions.

### Gestion des quotas de CO<sub>2</sub>

Le Groupe Saint-Gobain disposait, à la fin de l'exercice 2025, d'un stock de 3,4 millions de tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par la Communauté européenne.

En complément, le Groupe a procédé, en 2025, à l'échéance de contrats à terme signés en 2024, à l'achat de 0,5 million de tonnes de quotas CO<sub>2</sub> à un prix moyen de 67 euros la tonne, ainsi qu'à l'achat au comptant de 0,07 million de tonnes de quotas CO<sub>2</sub> au prix moyen de 72 euros par tonne. Le Groupe a également procédé à l'achat à terme, à maturité juillet 2026, de 0,2 million de tonnes de quotas CO<sub>2</sub> à un prix moyen de 66 euros la tonne.

La comptabilisation des achats à terme de quotas de CO<sub>2</sub>, utilise l'exception « Own use » de la norme IFRS 9, d'où une comptabilisation du nominal de ces achats en hors bilan pour les filiales, jusqu'à livraison des quotas. Ainsi le Groupe considère pouvoir conserver à fin décembre 2025 une autosuffisance en quotas pour une période de plus de trois ans.

### Investissements durables, dépenses de Recherche et Développement, et autres dépenses en faveur du climat et de la préservation de l'environnement

Les investissements liés à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont suivis tous les mois dans le reporting financier du Groupe.

Sur l'année 2025, le Groupe a consacré 213 millions d'euros aux investissements industriels et dépenses de Recherche et Développement ciblés (251 millions en 2024) afin d'accélérer la réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub> « scope » 1, 2 et 3.

### Opérations de financement

Saint-Gobain a lancé en 2022 un « *Sustainability-Linked-Bond* », dont une tranche de 500 millions d'euros à 10 ans est indexée sur deux objectifs de performance durable calculés à horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2017 (réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 33 % pour les « scope » 1 et 2, et celle des déchets de production non recyclés de 80 %).

En décembre 2023, Saint-Gobain a également signé un « *Sustainability-Linked Loan* » de 4 milliards d'euros à échéance initiale décembre 2028, avec deux options d'extension d'un an chacune ; la première, exercée fin 2024, a porté l'échéance actuellement à décembre 2029 ; sa marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain à horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2017 (réduction de 33 % en absolu des émissions de CO<sub>2</sub> pour les « scope » 1 et 2, réduction de 80 % des déchets de production non recyclés et taux de fréquence d'accidents inférieur ou égal à 1,5 pour 1 million d'heures travaillées). Enfin, en mars 2024, Saint-Gobain a lancé, sa première émission obligatoire verte avec une double tranche (1 milliard d'euros à 6 ans avec un coupon de 3,375 %, et 1 milliard d'euros à 10 ans avec un coupon de 3,625 %). Les fonds levés ont servi à financer des projets alignés sur la taxonomie européenne et le rapport d'allocation et d'impact de cette émission est disponible sur le site internet du Groupe.

### 3.3 Gouvernance

#### Comités RSE

Un Comité RSE est établi au sein du Conseil d'administration, ainsi qu'au sein du Comité exécutif du Groupe.

#### Prix interne du carbone

Le Groupe a fixé ses prix internes du carbone à 100 euros la tonne de CO<sub>2</sub> pour l'évaluation de ses décisions d'investissement, et à 200 euros la tonne pour ses projets de R&D.

#### Politique de rémunération des dirigeants

Considérant l'enjeu du changement climatique comme stratégique pour le Groupe, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est un indicateur de performance intégré aux plans de rémunérations à court et à long terme des dirigeants du Groupe.

Concernant les plans de long terme, la pondération des critères RSE est de 20 % et ceux des rémunérations variables annuelles de 15 %. Le poids des objectifs CO<sub>2</sub> est de 10 % pour les plans de long terme et de 5 % pour les rémunérations variables annuelles.

### 3.4 Tests de la valeur des actifs et émissions nettes de CO<sub>2</sub>

Comme indiqué dans la partie concernant le suivi de la valeur des actifs (cf. note 7.5.3, p. 41) le Groupe intègre, dans ses tests annuels sur la valeur des actifs, la sensibilité à l'évolution du prix des quotas de CO<sub>2</sub>.

Pour rappel, ces analyses n'ont pas conduit à l'identification de dépréciation des actifs nets au sein des groupes d'UGT, la marge de manoeuvre constatée (*headroom*) étant positive pour l'ensemble des groupes d'UGT.

### 3.5 Évaluation de l'impact des éléments climatiques sur les actifs du Groupe

Pour rappel, Saint-Gobain a initié en 2023 une étude sur les actifs de près de 500 sites industriels et logistiques les plus importants, avec un cabinet externe afin d'identifier son exposition aux risques physiques liés à l'impact du changement climatique (inondations, feux de forêt, cyclones, tempêtes, sécheresse et stress thermique), ainsi que des tremblements de terre, sur ses activités. Cette étude confirme que les risques identifiés ne présentent pas de matérialité financière significative pour le Groupe. L'actualisation de cette étude, réalisée en 2024 et complétée par 51 sites australiens de CSR, a confirmé les conclusions de l'étude menée en 2023.

### 3.6 Évolution réglementaire

Le Groupe continue d'analyser les impacts et travaille à la mise en oeuvre des évolutions réglementaires en lien avec le changement climatique et la transition énergétique.

## NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 4.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

#### 4.1.1 Méthodes de consolidation

##### Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement.

##### Partenariats

Les partenariats qualifiés de co-entreprises sont consolidés par mise en équivalence. Les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

##### Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

#### 4.1.2 Regroupements d'entreprises

##### Acquisitions par étapes et cessions partielles

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation.

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation ne donnant pas le contrôle), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle, qui est alors enregistrée à la juste valeur.

##### Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Lorsque le Groupe détient le contrôle, les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention correspondante dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres provisions et passifs non courants, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts ne donnant pas le contrôle et des capitaux propres part du Groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

##### Intérêts ne donnant pas le contrôle

Conformément à IFRS 10, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations des intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

#### 4.1.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable dans un horizon d'un an, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis. Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur nette comptable. À chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation ou une reprise dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et principale pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et les plus ou moins-values

nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés, par nature d'opération, sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

#### 4.1.4 Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

#### 4.1.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste « Écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus, liquidés ou déconsolidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

#### 4.1.6 Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Écarts de conversion », inclus dans les capitaux propres.

#### 4.1.7 Hyperinflation

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » requiert de retraiter les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique. Ce retraitement consiste à appliquer un indice général des prix, de sorte que les états financiers soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Ainsi l'ensemble des actifs et passifs non-monétaires doivent être corrigés de l'inflation pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat à la date de clôture. De même, le compte de résultat est retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période. Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités, puisqu'ils reflètent déjà le pouvoir d'achat à la date de clôture.

#### Argentine

L'Argentine est, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29

s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin (selon la table d'inflation FACPCE).

#### Liban

Le Liban est considéré depuis octobre 2020 comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 est ainsi devenue applicable, à compter du 31 décembre 2020, aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre libanaise.

Le Groupe est faiblement exposé au Liban, le chiffre d'affaires et le total des actifs non courants représentent moins de 0,5 % des données consolidées du Groupe.

#### Turquie

Avec un taux d'inflation cumulée sur 3 ans supérieur à 100 % depuis février 2022, la Turquie a été intégrée en mars 2022 dans la liste des économies hyperinflationnistes. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre turque.

## 4.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour les exercices 2025 et 2024 sont présentées ci-dessous et une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2025 est présentée en note 16, p. 67.

### 4.2.1 Opérations réalisées en 2025

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a réalisé 17 acquisitions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés pour un prix d'acquisition total de 1 876 millions d'euros. Le Groupe a également procédé à 6 cessions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés pour un prix de vente net des frais de cessions de 40 millions d'euros.

#### Principales acquisitions de l'exercice 2025

Les acquisitions représentent en année pleine un chiffre d'affaires d'un montant de 862 millions d'euros et un EBITDA de 160 millions d'euros.

- Le 15 janvier 2025, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition annoncée le 15 août 2024 du groupe Ovniver, acteur non coté de référence dans la chimie de la construction au Mexique et en Amérique centrale (cf. note 2.1.1 p. 8) ;
- le 7 février 2025, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Fosroc, acteur mondial non coté de référence dans la chimie de la construction (cf. note 2.1.2 p. 8) ;  
L'allocation du prix d'acquisition de Fosroc et d'Ovniver aux actifs acquis, aux passifs assumés et aux dettes reprises à la date de prise de contrôle est présentée dans le tableau ci-après.
- le 18 juin 2025, Saint-Gobain a annoncé l'acquisition de Maturix, basé au Danemark, fournisseur de référence dans la chimie de la construction ;
- le 29 juillet 2025, Saint-Gobain renforce son offre dans la chimie de la construction avec trois acquisitions ciblées :
  - Interstar Materials (Amérique du Nord) : acteur reconnu dans les pigments granulaires pour béton, permettant d'enrichir l'offre décorative du Groupe.

L'entreprise dispose de trois sites industriels au Canada et aux États-Unis,

- Isoltech (Italie) : spécialiste des additifs pour béton léger, apportant des solutions à haute performance thermique et acoustique. Cette acquisition renforce l'expertise du Groupe sur les marchés du béton prêt à l'emploi, préfabriqué et des chapes,
- Soquimic (Pérou) : producteur local d'adjuvants pour béton, consolidant la présence de Saint-Gobain au Pérou après l'acquisition de Z Aditivos en 2021. Elle complète l'offre Weber en colles carrelage et enduits de façade.

L'identification et l'évaluation des actifs acquis, des passifs assumés et des dettes reprises à leur juste valeur (exercice de PPA : Purchase Price Allocation) des acquisitions de l'exercice 2025 ont démarré courant 2025 et seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les évaluations à la juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis, de passifs assumés et de dettes reprises des deux principales acquisitions de l'exercice 2024, à savoir le groupe Bailey au Canada et CSR Ltd en Australie, ont été finalisées au cours de l'exercice 2025. Concernant le groupe Bailey, les montants affectés en relation clientèle, à la propriété intellectuelle et aux marques s'élèvent respectivement à 156 millions d'euros, 28 millions d'euros et 24 millions d'euros, ce qui porte l'écart d'acquisition définitif à un montant de 262 millions d'euros (valorisation au cours d'entrée). Concernant CSR Ltd, les montants affectés en relation clientèle, aux marques et à la provision pour litiges amiante s'élèvent respectivement à 159 millions d'euros, 130 millions d'euros et 187 millions d'euros, ce qui porte l'écart d'acquisition définitif à un montant de 610 millions d'euros (valorisation au cours d'entrée).

L'évaluation à la juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis, de passifs assumés et de dettes reprises est détaillée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Fosroc	Ovniiver	Autres entrées de périmètre *	Total à la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	652	313	70	1 035
Immobilisations corporelles et droits d'usage	44	71	112	227
Actifs financiers et autres actifs non courants	23	7	48	78
<b>TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT</b>	<b>719</b>	<b>391</b>	<b>230</b>	<b>1 340</b>
Stocks	43	18	23	84
Créances clients	106	42	27	175
Autres créances	46	22	5	73
Disponibilités et équivalents de trésorerie	23	11	46	80
<b>TOTAL DE L'ACTIF COURANT</b>	<b>218</b>	<b>93</b>	<b>101</b>	<b>412</b>
Dettes financières et de loyers - Part à long terme	31		36	67
Provisions et autres passifs - Part à long terme	14	5	55	74
Impôts différés passifs	149	96	57	302
<b>TOTAL DES DETTES NON COURANTES</b>	<b>194</b>	<b>101</b>	<b>148</b>	<b>443</b>
Dettes financières et de loyers - Part à court terme	15	2	(16)	1
Provisions et autres passifs - Part à court terme			2	2
Dettes fournisseurs	75	32	17	124
Autres dettes	48	27	13	88
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices			1	1
<b>TOTAL DES DETTES COURANTES</b>	<b>138</b>	<b>61</b>	<b>17</b>	<b>216</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS</b>	<b>605</b>	<b>322</b>	<b>166</b>	<b>1 093</b>
Juste valeur de la contrepartie	943	744	377	2 064
Intérêts ne donnant pas le contrôle	84		(1)	83
<b>ÉCART D'ACQUISITION</b>	<b>422</b>	<b>422</b>	<b>210</b>	<b>1 054</b>

\* Les autres entrées de périmètre comprennent également les ajustements définitifs de PPA des acquisitions de 2024.

## Principales cessions de l'exercice 2025

Les cessions représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'un montant de 352 millions d'euros.

Les principales sorties de périmètre de l'exercice 2025 sont récapitulées ci-après :

- le 8 juillet 2025, Saint-Gobain a signé un accord définitif avec le groupe allemand Köster pour la vente de Brüggemann, spécialisé dans la fabrication et l'installation de solutions préfabriquées ;
- le 1<sup>er</sup> octobre 2025, Saint-Gobain a finalisé le transfert de l'activité des mortiers secs de Saint-Gobain Weber GmbH à « Franken Maxit Mauermörtel GmbH & Co. KG », coentreprise établie de longue date, détenue à 50 % par Saint-Gobain, pour établir une position de leader national en Allemagne ;

- le 3 novembre 2025, Saint-Gobain a finalisé la cession de SFIC Belgique, distributeur de matériaux de construction spécialisé dans le plâtre, l'isolation et les plafonds sur le marché belge ;
- le 1<sup>er</sup> décembre 2025, Saint-Gobain a finalisé la cession de Tumelero, enseigne de distribution de matériaux de construction au Brésil, avec une forte présence dans le sud du pays.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

## 4.2.2 Opérations réalisées en 2024

Au cours de l'exercice 2024 le Groupe a réalisé 20 acquisitions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés pour un prix d'acquisition total de 3 606 millions d'euros. Le Groupe a également procédé à 10 cessions d'entités ou de groupes d'actifs contrôlés pour un prix de vente net des frais de cessions de 83 millions d'euros.

Les principales opérations sont récapitulées ci-après :

- le 5 janvier 2024, Saint-Gobain a finalisé la cession d'une part majoritaire de son activité d'isolation en mousse de polyisocyanurate (PIR) opérant au Royaume-Uni sous la marque Celotex au profit de SOPREMA ;
- le 15 janvier 2024, Saint-Gobain a conclu un accord définitif en vue de l'acquisition de Glass Service a.s., acteur de référence sur les solutions digitales pour les fours verriers, notamment dans le domaine des systèmes de contrôle avancé et de modélisation, permettant à ses clients de réduire leur consommation d'énergie. Cette acquisition complète la gamme de services digitaux proposée par Saint-Gobain en matière de prédiction, de diagnostic et d'exploitation des données pour aider ses clients à améliorer leur efficacité énergétique et optimiser l'empreinte carbone de leurs produits et procédés ;
- le 18 janvier 2024, Saint-Gobain a annoncé deux acquisitions sur le marché attractif des revêtements de sol destinés au non-résidentiel, renforçant sa présence sur ce segment de la chimie de la construction :
  - R.SOL est un producteur français de solutions pour les sols à base de résine. Cette acquisition élargit le portefeuille de Saint-Gobain grâce à la large gamme de résines diversifiées, la technologie différenciante et l'importante base de clients de R.SOL ;
  - Technical Finishes est un acteur de référence dans les solutions de revêtements de sol en résine en Afrique du Sud. Cette acquisition renforce le profil de croissance rentable de Saint-Gobain en Afrique du Sud et dans le reste du continent africain ;
- le 2 février 2024, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition d'International Cellulose Corporation (« ICC »), acteur de premier plan dans l'isolation technique aux États-Unis, avec notamment des systèmes de finition par pulvérisation aux propriétés thermique, anti-feu et acoustique, pour le marché non-résidentiel américain. Les solutions d'isolation d'ICC sont produites avec des fibres naturelles (principalement de cellulose) à base de plantes contenant une forte proportion de matériaux recyclés et renfermant un haut taux de CO<sub>2</sub> capturé. Cette acquisition permet à Saint-Gobain de compléter son offre pour la protection de l'enveloppe du bâtiment ;
- le 1<sup>er</sup> mars 2024, Saint-Gobain a finalisé la cession au groupe livari Mononen, de son activité de produits en bois traité en Irlande (PDM) ;
- le 3 juin 2024, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition annoncée le 3 avril 2024 du groupe Bailey (« Bailey »), acteur non coté produisant des ossatures métalliques pour la construction légère au Canada ;
- le 9 juillet 2024, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de CSR Limited ;
- le 30 août 2024, Saint-Gobain a finalisé la cession de Freeglass GmbH & Co. KG, son activité de production

de pièces en plastique pour l'extérieur destinées à l'industrie automobile, à HF Opportunities GmbH, une filiale de Hannover Finanz ;

- le 29 novembre 2024, Saint-Gobain a finalisé la cession au fonds d'investissement institutionnel français Aldebaran, avec une participation minoritaire de la Banque Publique d'Investissement Bpifrance, de PAM Building, la filiale de Saint-Gobain PAM (activité Canalisation) dédiée à la production de solutions d'évacuations sanitaires et pluviales pour les bâtiments ;
- le 2 décembre 2024, İzocam, acteur de premier plan dans l'isolation en Turquie codétenu par Saint-Gobain et Alghanim Industries (Groupe Kutayba Alghanim), a finalisé l'acquisition de 100% de His Yalitim, un producteur local de laine de roche. Cette acquisition conforte la présence en Turquie d'İzocam. Cette opération permet à Saint-Gobain de renforcer sa position dans la construction durable dans le pays, avec des positions de leader dans l'isolation, le plâtre, et la plaque de plâtre, et la chimie de la construction ;
- le 3 décembre 2024, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de Kilwaughter, un acteur de référence dans la chimie de la construction (mortiers de façade) au Royaume-Uni et en Irlande. Cette transaction renforce l'offre de Saint-Gobain au Royaume-Uni et en Irlande dans la construction durable.

Au 31 décembre 2024, les acquisitions représentaient en année pleine un chiffre d'affaires d'environ 1 824 millions d'euros et un EBITDA d'environ 322 millions d'euros. Les cessions représentaient un chiffre d'affaires en année pleine d'un montant de 292 millions d'euros.

## 4.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La cession de Tumelero, enseigne de distribution de matériaux de construction au Brésil, étant effective au 1<sup>er</sup> décembre 2025, les actifs et passifs détenus en vue de la vente n'incluent plus cette entité pour la clôture au 31 décembre 2025.

Ainsi, les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025 incluent :

- l'entité Calders & Grandidge au Royaume Uni ;
- l'entité Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda au Brésil.

Ces projets de cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain, visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

Les critères relatifs aux actifs et passifs détenus en vue de la vente étant remplis (cf. note 4.1.3, p. 15), les comptes de bilan de ces entités ont été regroupés et évalués au 31 décembre 2025 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, sur les postes « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé.

Par ailleurs, ces entités en cours de cession n'ont pas été considérées comme des activités abandonnées au compte de résultat au sens d'IFRS 5 car elles ne constituent pas une activité principale pour le Groupe.

Pour des raisons de confidentialité, les positions au 31 décembre 2025 n'ont pas été détaillées par société.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente est le suivant :

(en millions d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage et autres actifs non courants	26	20
Stocks, créances clients, autres créances	76	97
Disponibilités et équivalents de trésorerie	33	38
<b>ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>135</b>	<b>155</b>
Autres provisions et passifs, courants et non courants	28	20
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	70	84
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	42	59
<b>PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>140</b>	<b>163</b>
<b>ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE - NET</b>	<b>(5)</b>	<b>(8)</b>

## 4.4 Évolution du nombre de sociétés consolidées

Au 31 décembre 2025, le nombre de sociétés consolidées est de :

	France	Étranger	Total
<b>SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES</b>			
<b>31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>117</b>	<b>756</b>	<b>873</b>
Nouvelles sociétés consolidées	7	69	76
Sociétés absorbées	(10)	(27)	(37)
Sociétés sorties du périmètre	(1)	(19)	(20)
Changement de méthode de consolidation	1	1	2
<b>31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>114</b>	<b>780</b>	<b>894</b>
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTENARIATS</b>			
<b>31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>5</b>	<b>97</b>	<b>102</b>
Nouvelles sociétés consolidées	3	3	6
Sociétés sorties du périmètre	(1)	(11)	(12)
Changement de méthode de consolidation	(1)	(1)	(2)
<b>31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>6</b>	<b>88</b>	<b>94</b>
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>122</b>	<b>853</b>	<b>975</b>
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>120</b>	<b>868</b>	<b>988</b>

## 4.5 Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 31 décembre 2025, les engagements d'achats irrévocables liés au périmètre du Groupe ne sont pas significatifs.

## NOTE 5 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

### 5.1 Éléments du compte de résultat

#### 5.1.1 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le contrôle des marchandises ou des services a été transféré au client. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises est comptabilisé essentiellement au moment de leur livraison. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de service est comptabilisé dès lors que celui-ci a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service évalué sur la base des coûts encourus. De même, au sein des entités de Distribution, les retours attendus sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires et reclassés en stocks pour leur valeur nette comptable en raison de la possibilité d'un droit de retour des marchandises conformément à la durée du droit. Un passif au titre du remboursement futur de ces retours est également comptabilisé.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent le chiffre d'affaires à l'avancement, en fonction des coûts encourus. Les coûts liés sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

#### 5.1.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des Segments du Groupe. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

Les rabais fournisseurs obtenus par les entités de Distribution sont un élément du résultat d'exploitation (diminution du coût des ventes). L'existence de rabais contractuels fournisseurs constitue une pratique courante dans le secteur de la distribution de produits industriels. Pour la plupart, ces rabais sont déterminés par l'application d'un taux, garanti contractuellement par type de produit, aux volumes achetés. Leur processus de calcul est informatisé à partir des factures des

fournisseurs. En conséquence, la détermination des montants à comptabiliser en compte de résultat à ce titre n'intègre que peu de jugement. D'autres rabais reposent sur un mécanisme comportant des objectifs par paliers, pour lesquels le pourcentage de rabais augmente au fur et à mesure de l'atteinte des différents paliers et ce sur une période donnée. Dans ce cas, un jugement basé à la fois sur l'historique, les performances déjà enregistrées et les tendances, permet de déterminer le niveau de rabais à comptabiliser en compte de résultat. Ce jugement est exercé de manière prudente et cohérente d'un exercice à l'autre.

#### 5.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES</b>	<b>46 483</b>	<b>46 571</b>
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(9 458)	(9 299)
Rémunérations en actions <sup>(1)</sup>	(89)	(72)
Retraites et avantages au personnel	(148)	(100)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'usage <sup>(2)</sup>	(2 141)	(2 137)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	50	76
Autres <sup>(3)</sup>	(29 404)	(29 735)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 293</b>	<b>5 304</b>
Autres produits opérationnels	133	107
Autres charges opérationnelles <sup>(2)</sup>	(875)	(1 034)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>(742)</b>	<b>(927)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>4 551</b>	<b>4 377</b>

<sup>(1)</sup> Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) sont détaillées en note 6, p. 27.

<sup>(2)</sup> Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles, des droits d'usage, et des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA s'élève à 2 431 millions d'euros en 2025 contre 2 370 millions d'euros en 2024.

<sup>(3)</sup> Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution des entités de Distribution ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres entités. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 588 millions d'euros en 2025 (585 millions d'euros en 2024).

## 5.1.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges hors exploitation courante et pour environnement, les résultats de cessions et dépréciations d'actifs, les amortissements des actifs incorporels liés aux *Purchase Price Allocation* (PPA), les charges de

restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités, les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs, ainsi que la variation de juste valeur de certains dérivés non qualifiés de couverture : les contrats de *Virtual Power Purchase Agreement* (VPPA) et les contrats pour la différence sur le carbone (CCfD - *Carbon Contracts for Difference*).

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Dépréciations d'actifs <sup>(1)</sup>	(216)	(291)
Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA <sup>(2)</sup>	(290)	(233)
Autres éléments opérationnels <sup>(3)</sup>	(138)	(274)
Plus-values de cession des actifs immobilisés	133	107
Pertes et profits hors exploitation <sup>(4)</sup>	(231)	(236)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>(742)</b>	<b>(927)</b>

<sup>(1)</sup> Le poste « Dépréciations d'actifs » inclut les dépréciations sur les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, corporelles, les droits d'usage, les actifs destinés à être cédés et les autres actifs.

<sup>(2)</sup> Les amortissements des marques et des relations clientèles sont reconnus séparément en « Autres produits et charges opérationnels », avec les autres pertes et profits liés aux regroupements d'entreprises, qui ne participent pas à la mesure de la performance des Segments opérationnels du Groupe.

<sup>(3)</sup> En 2025 comme en 2024, les autres éléments opérationnels comprennent essentiellement les moins-values de cession, les mises au rebut d'immobilisations, les frais d'acquisition, les ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises et les impacts de la variation de juste valeur des contrats VPPA et CCfD.

<sup>(4)</sup> Les pertes et profits hors exploitation comprennent notamment les charges associées aux litiges et aux restructurations.

## 5.2 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction générale. Le Groupe présente ainsi les informations par Segments conformément au *reporting* interne. Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains, ainsi que les actifs et passifs détenus en vue de la vente. Les investissements industriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et n'incluent pas les droits d'usage.

Dans le cadre de la nouvelle organisation (cf. note 2.1.4, p. 8), la structure du Groupe est désormais constituée de quatre grandes régions. L'information sectorielle est donc présentée par Segments de la façon suivante :

- **région Europe du Nord**, qui regroupe les pays nordiques, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe de l'Est et la Russie ;
- **région Europe du Sud – Moyen-Orient (MO) & Afrique**, composée de la France, du Benelux, des pays de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique ;
- **région Amériques**, qui comprend l'Amérique du Nord et l'Amérique latine ;
- **région Asie-Pacifique**, qui inclut l'Asie, l'Australie et l'Inde ;
- autres, comprenant les différentes *holdings* du Groupe.

Les données sectorielles des exercices de 2025 et 2024 par Segments, en application de la nouvelle organisation mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2025, sont les suivantes :

**Exercice 2025**

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe du Nord	Europe du Sud - MO & Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Autres <sup>(1)</sup>	Total Groupe <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires et produits accessoires	13 783	16 068	12 957	5 256	(1 581)	46 483
Résultat d'exploitation	1 182	1 257	2 230	698	(74)	5 293
Résultat opérationnel	900	1 150	1 913	676	(88)	4 551
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	9	17	12	3	54
Amortissements d'exploitation	628	711	482	245	75	2 141
Dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles	102	24	63	3	4	196
EBITDA	1 688	1 940	2 655	932	(12)	7 203
Investissements incorporels et corporels <sup>(3)</sup>	431	519	640	338	121	2 049
Écarts d'acquisition nets <sup>(4)</sup>	4 508	3 100	5 542	1 251	0	14 401
Marques, relations clientèles et propriété intellectuelle <sup>(4)</sup>	1 142	1 087	1 875	673	34	4 811
Actifs et passifs sectoriels <sup>(4)</sup>	10 014	9 985	12 447	4 845	486	37 777

<sup>(1)</sup> La colonne « Autres » correspond aux holdings et à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne.

<sup>(2)</sup> Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 10 715 millions d'euros et 7 881 millions d'euros. Les actifs sectoriels de la France et des États-Unis représentent respectivement 6 961 millions d'euros et 7 366 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

<sup>(4)</sup> Les postes « Écarts d'acquisition nets » et « Marques, relations clientèles et propriété intellectuelle » n'incluent pas les actifs des sociétés détenues en vue de la vente (les actifs et passifs de ces sociétés étant inclus dans les actifs et passifs sectoriels).

**Exercice 2024**

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe du Nord	Europe du Sud - MO & Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Autres <sup>(1)</sup>	Total Groupe <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires et produits accessoires	13 773	16 176	13 558	4 733	(1 669)	46 571
Résultat d'exploitation	1 168	1 329	2 279	615	(87)	5 304
Résultat opérationnel	953	1 180	1 882	585	(223)	4 377
Résultat des sociétés mises en équivalence	12	34	21	10	5	82
Amortissements d'exploitation	619	698	537	216	67	2 137
Dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles	131	20	109	1	0	261
EBITDA	1 740	1 958	2 727	818	(38)	7 205
Investissements incorporels et corporels <sup>(3)</sup>	471	496	762	216	104	2 049
Écarts d'acquisition nets <sup>(4)</sup>	4 574	2 924	5 657	1 081	0	14 236
Marques, relations clientèles et propriété intellectuelle <sup>(4)</sup>	1 127	984	1 901	406	0	4 418
Actifs et passifs sectoriels <sup>(4)</sup>	9 887	9 707	12 597	5 071	418	37 680

<sup>(1)</sup> La colonne « Autres » correspond aux holdings et à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne.

<sup>(2)</sup> Les chiffres d'affaires de la France et des États-Unis représentent respectivement 11 040 millions d'euros et 8 585 millions d'euros. Les actifs sectoriels de la France et des États-Unis représentent respectivement 7 128 millions d'euros et 7 927 millions d'euros.

<sup>(3)</sup> Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

<sup>(4)</sup> Les postes « Écarts d'acquisition nets » et « Marques, relations clientèles et propriété intellectuelle » n'incluent pas les actifs des sociétés détenues en vue de la vente (les actifs et passifs de ces sociétés étant inclus dans les actifs et passifs sectoriels).

La répartition du chiffre d'affaires et des produits accessoires des exercices de 2025 et 2024 par segments, en application de la nouvelle organisation mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2025, et pour les pays ou regroupements de pays les plus significatifs est la suivante :

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>Europe du Nord</b>	<b>28,3 %</b>	<b>28,2 %</b>
Dont :		
Pays nordiques	11,5 %	11,5 %
Royaume-Uni - Irlande	4,1 %	3,9 %
Allemagne - Autriche	3,6 %	4,0 %
<b>Europe du Sud - MO &amp; Afrique</b>	<b>33,3 %</b>	<b>33,4 %</b>
Dont :		
France	23,1 %	23,7 %
Espagne-Italie	5,6 %	5,4 %
<b>Amériques</b>	<b>27,5 %</b>	<b>28,7 %</b>
Dont :		
Amérique du Nord	19,8 %	21,4 %
Amérique latine	7,7 %	7,3 %
<b>Asie-Pacifique</b>	<b>10,9 %</b>	<b>9,7 %</b>

Aucun client externe ne représente individuellement 10 % ou plus du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

## 5.3 Indicateurs de performance

### 5.3.1 EBITDA

Depuis l'annonce du nouveau plan « Lead & Grow », l'EBITDA est désormais l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe pour mesurer la performance des segments du Groupe. Il résulte du calcul du résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'usage et des pertes et des profits hors exploitation.

L'EBITDA s'élève à 7 203 millions d'euros en 2025 (7 205 millions d'euros en 2024). Son calcul est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat d'exploitation	5 293	5 304
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 394	1 410
Amortissements d'exploitation des droits d'usage	747	727
Pertes et profits hors exploitation	(231)	(236)
<b>EBITDA</b>	<b>7 203</b>	<b>7 205</b>

### 5.3.2 Cash-flow libre

Le *cash-flow* libre - CFL - est l'excédent de trésorerie dégagé par l'activité de l'entreprise. Il se calcule en intégrant à l'EBITDA le résultat financier (hors dividendes reçus des participations), les impôts sur les résultats et la variation du besoin en fonds de roulement, puis en déduisant les amortissements des droits d'usage et les investissements corporels et incorporels hors capacités additionnelles.

### 5.3.3 Cash-flow libre d'exploitation

Le *cash-flow* libre d'exploitation - CFLE est l'excédent de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle de l'entreprise. Son calcul correspond au résultat d'exploitation augmenté des pertes et des profits hors

exploitation et de la variation du besoin en fonds de roulement, diminué des amortissements d'exploitation, des investissements corporels, incorporels et des droits d'usage.

### 5.3.4 Retour sur capitaux propres employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation (prise en compte de douze mois de résultat d'exploitation pour les acquisitions et annulation du résultat d'exploitation des sociétés cédées), rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, les actifs des sociétés mises en équivalence opérationnelles, les actifs et passifs détenus en vue de la vente, et qui excluent les impôts différés sur les marques, les relations clientèles et terrains non amortissables.

### 5.3.5 Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle, diminué des plus ou moins-values de cessions, des dépréciations d'actifs, des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, des frais d'acquisitions IFRS 3, des autres éléments non courants (notamment les provisions non récurrentes significatives et les impacts liés à l'hyperinflation) et des impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle y afférents.

Le résultat net courant s'élève à 3 309 millions d'euros en 2025 (3 474 millions d'euros en 2024). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (494 245 178 actions en 2025, 499 715 108 actions en 2024), il représente un bénéfice net courant par action de 6,70 euros en 2025 contre 6,95 euros en 2024.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>2 883</b>	<b>2 844</b>
<b>Déduction faite des éléments suivants :</b>		
Résultat de cession d'actifs	(21)	(52)
Dépréciations d'actifs	(216)	(291)
Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA	(290)	(233)
Frais d'acquisitions IFRS 3	(25)	(132)
Autres éléments non courants *	3	(41)
Impact des intérêts ne donnant pas le contrôle	8	7
Effets d'impôts sur les éléments non courants	115	112
<b>RÉSULTAT NET COURANT (PART DU GROUPE)</b>	<b>3 309</b>	<b>3 474</b>

\* Le poste « Autres éléments non courants » inclut notamment l'impact lié à l'hyperinflation pour un montant de -30 millions d'euros en 2025 contre -61 millions d'euros en 2024.

## 5.4 Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>VALEUR NETTE DES STOCKS</b>	<b>6 895</b>	<b>7 031</b>
<b>CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE</b>	<b>4 737</b>	<b>4 948</b>
Autres créances d'exploitation	1 287	1 327
Autres créances hors exploitation	425	253
<b>AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE</b>	<b>1 712</b>	<b>1 580</b>
<b>CRÉANCES D'IMPÔTS COURANTS</b>	<b>149</b>	<b>149</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>6 809</b>	<b>6 773</b>
Autres dettes d'exploitation	4 697	4 957
Autres dettes hors exploitation*	847	722
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>5 544</b>	<b>5 679</b>
<b>DETTES D'IMPÔTS COURANTS</b>	<b>172</b>	<b>240</b>
Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité)	1 413	1 576
Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants)	(445)	(560)
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>968</b>	<b>1 016</b>

\* Les autres dettes hors exploitation comprennent les fournisseurs d'immobilisations, les subventions reçues, les autres dettes diverses hors exploitation (cf. note 5.4.2, p. 25).

### 5.4.1 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition (nets des rabais fournisseurs), de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. L'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Au 31 décembre 2025 et 2024, les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>VALEUR BRUTE</b>		
Matières premières	2 038	2 097
En-cours de production	555	508
Produits finis	4 977	5 168
<b>VALEUR BRUTE DES STOCKS</b>	<b>7 570</b>	<b>7 773</b>
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>		
Matières premières	(250)	(276)
En-cours de production	(20)	(16)
Produits finis	(405)	(450)
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS</b>	<b>(675)</b>	<b>(742)</b>
<b>VALEUR NETTE DES STOCKS</b>	<b>6 895</b>	<b>7 031</b>

La valeur nette des stocks s'élève à 6 895 millions d'euros au 31 décembre 2025 comparée à 7 031 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges en 2025 s'élèvent à 270 millions d'euros (277 millions d'euros en 2024). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 304 millions d'euros en 2025 (285 millions d'euros en 2024).

## 5.4.2 Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nette comptable qui, compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois, est proche de la juste valeur. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel des créances à hauteur des pertes de crédit attendues.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant, procède à un ajustement de la dépréciation comptabilisée.

Le Groupe dispose de plusieurs programmes de titrisation et d'affacturage de créances commerciales, certains de ces programmes sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement (ces informations sont détaillées dans la note 10.3.9, p. 55 et 10.3.10, p. 55). Le Groupe dispose également de programmes

d'affacturage inversé dont les dettes fournisseurs sont conservées en dettes d'exploitation (cf. note 10.3.11 p. 55).

### Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Valeur brute	5 173	5 395
Provisions pour dépréciation	(436)	(447)
<b>CRÉANCES CLIENTS VALEUR NETTE</b>	<b>4 737</b>	<b>4 948</b>
Rabais obtenus et avances versées aux fournisseurs	484	485
Créances sociales	32	30
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	436	466
Créances diverses d'exploitation	341	351
Autres créances hors exploitation *	425	254
Provisions pour dépréciation des autres créances	(6)	(6)
<b>AUTRES CRÉANCES VALEUR NETTE</b>	<b>1 712</b>	<b>1 580</b>

\* Les autres créances hors exploitation comprennent notamment la valeur des dérivés valorisés dans le cadre des CCFD (cf. note 3.2, p. 11).

En 2025, l'impact des variations de provisions et des pertes sur créances irrécouvrables s'est traduit par une charge de 38 millions d'euros contre 46 millions d'euros en 2024.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont stables à 55 millions d'euros contre 53 millions d'euros au cours de l'exercice 2024.

Les créances clients au 31 décembre 2025 et 2024 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur brute		Dépréciation		Valeur nette	
	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>CRÉANCES CLIENTS NON ÉCHUES</b>	<b>4 182</b>	<b>4 406</b>	<b>(80)</b>	<b>(70)</b>	<b>4 102</b>	<b>4 336</b>
depuis moins d'un mois	402	410	(39)	(44)	363	366
entre un mois et trois mois	178	182	(44)	(48)	134	134
depuis plus de trois mois	411	397	(273)	(285)	138	112
<b>CRÉANCES CLIENTS ÉCHUES</b>	<b>991</b>	<b>989</b>	<b>(356)</b>	<b>(377)</b>	<b>635</b>	<b>612</b>
<b>CRÉANCES CLIENTS</b>	<b>5 173</b>	<b>5 395</b>	<b>(436)</b>	<b>(447)</b>	<b>4 737</b>	<b>4 948</b>

### Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>6 809</b>	<b>6 773</b>
Acomptes reçus et rabais accordés aux clients	1 933	2 127
Fournisseurs d'immobilisations	363	508
Subventions reçues	74	78
Dettes sociales	1 600	1 683
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	501	407
Autres dettes diverses d'exploitation	663	740
Autres dettes diverses hors exploitation*	410	136
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>5 544</b>	<b>5 679</b>

\* Les autres dettes diverses hors exploitation comprennent notamment les produits constatés d'avance au titre des CCFD (cf. note 3.2, p. 11).

## 5.5 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

### 5.5.1 Engagements d'achats irrévocables

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2025	Paiements dus par période			Total 2024
		À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Immobilisations corporelles et incorporelles	51	48	3	0	47
Matières premières et énergie	2 685	775	1 281	629	2 620
Services	309	83	215	11	453
<b>TOTAL</b>	<b>3 045</b>	<b>906</b>	<b>1 499</b>	<b>640</b>	<b>3 120</b>

### 5.5.2 Engagements de garanties

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible. En 2025, Saint-Gobain a également reçu des engagements de garanties pour un montant de 61 millions d'euros contre 108 millions d'euros fin 2024.

### 5.5.3 Engagements commerciaux

Les engagements commerciaux du Groupe se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2025	Montants des engagements par période			Total 2024
		À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Dettes assorties de garanties	62	31	22	9	72
Autres engagements donnés	283	78	47	158	295
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>	<b>109</b>	<b>69</b>	<b>167</b>	<b>367</b>

Le montant des créances assorties de garanties détenues par le Groupe s'élève à 134 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2024. Par ailleurs, certaines filiales au Royaume-Uni ont émis des garanties pour sécuriser les obligations liées aux avantages au personnel (cf. note 6.3 , p. 27), pour un montant de 1 129 millions d'euros au 31 décembre 2025 (1 188 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont 728 millions d'euros ont été garantis par l'accès à certains comptes bancaires au Royaume-Uni et 401 millions d'euros par des actifs nantis non spécifiques.

### 5.5.4 Autres engagements

Une provision sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués.

Saint-Gobain disposait à la fin de l'exercice 2025 de 3,4 millions de tonnes de quotas d'émission de gaz à effet de serre, qui permettront la restitution de nos émissions réelles de CO<sub>2</sub> de l'année 2025.

## NOTE 6 EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

### 6.1 Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale

#### Effectifs moyens

	Exercice 2025	Exercice 2024
Cadres	32 259	31 119
Employés	63 235	62 061
Ouvriers	67 944	67 357
<b>TOTAL EFFECTIFS MOYENS</b>	<b>163 438</b>	<b>160 537</b>

#### Effectifs fin de période

Les effectifs totaux du Groupe pour les sociétés consolidées par intégration globale s'élèvent à 161 688 personnes au 31 décembre 2025 (161 482 personnes au 31 décembre 2024).

### 6.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2025 et en 2024 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Rémunérations des administrateurs	1,4	1,4
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	10,7	10,6
part variable	8,1	7,3
Charges IFRS 2 - paiement fondé sur des actions	19,4	14,6
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière ou autres indemnités	2,8	0,0
<b>TOTAL HORS CHARGES DE RETRAITES IAS 19 ESTIMÉES</b>	<b>42,4</b>	<b>33,9</b>
Charges de retraites IAS 19 estimées	7,5	7,2
<b>TOTAL</b>	<b>49,9</b>	<b>41,1</b>

Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2025 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe (hors éléments de rémunération à long terme versés en numéraire) s'est élevé à 21,6 millions d'euros (17,9 millions d'euros en 2024), dont 8,1 millions d'euros (7,3 millions d'euros en 2024) au titre de la part variable brute de ces rémunérations.

Le montant provisionné au titre des engagements pris en matière de retraite (Defined Benefit Obligation (DBO) sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres de la Direction du Groupe est de 40,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (36,3 millions d'euros au 31 décembre 2024).

### 6.3 Provisions pour retraites et avantages au personnel

#### 6.3.1 Description des régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, certains anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. À ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière) et des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraite et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, des ajustements d'expérience et des écarts entre les taux de rendement réel et calculé des fonds. Ces écarts sont enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminés en début de période.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Depuis 2023, suite à la publication du décret d'application 2023-435 du 3 juin 2023, l'âge de départ à la retraite en France pris en compte pour le calcul des engagements de retraite a été progressivement relevé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour atteindre 64 ans d'ici 2030. En 2025, la suspension de cette réforme votée par le parlement en fin d'année n'a pas d'impact significatif et n'a pas été prise en compte dans l'évaluation des engagements.

En novembre 2025, un contrat de financement des indemnités de fin de carrières a été signé avec une compagnie d'assurance. Cette opération s'est traduite par un versement de 80 millions d'euros qui vient diminuer l'engagement net du Groupe en France sans impact sur le compte de résultat consolidé.

Outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, la partie des engagements de ces plans correspondant aux retraités, a été externalisée auprès d'une compagnie d'assurance. Ces plans qui étaient déjà partiellement couverts ont fait l'objet d'un complément de financement de 147 millions d'euros. Cette opération a été sans impact sur le compte de résultat consolidé.

Les modifications induites par la loi industrie verte sur les tables de mortalité utilisées en France depuis 2024 pour l'évaluation des engagements de retraites financés par des compagnies d'assurance ne sont généralement pas prises en compte, car elles n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1<sup>er</sup> mars 2012. Conformément à une ordonnance du 4 juillet 2019 consécutive à la loi Pacte, ce régime a été fermé et les droits acquis ont été gelés au 31 décembre 2019. En 2021, deux nouveaux régimes répondant à l'article L. 137-11-2 issus de la loi Pacte ont été mis en place à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ceux-ci se caractérisent par des versements définitifs à un assureur tiers qui endosse la responsabilité de l'engagement.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996. Depuis janvier 1997, les nouveaux salariés bénéficient de plans de retraites basés sur des contributions financées conjointement par l'employeur et le salarié.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites versés sous forme de pensions, les prestations en cas de décès du salarié et les prestations en cas d'invalidité permanente. Il s'agit de régimes à prestations définies fondés sur une moyenne des salaires au cours des dernières années d'emploi. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001. En 2021, la structure juridique de ces plans a été modifiée, ce qui a entraîné la fermeture de la section relative à l'activité de distribution de matériaux de construction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En 2025, un appel d'offres relatif à l'externalisation partielle du financement de certains engagements de retraite au Royaume-Uni a été lancé. Cette opération s'est traduite par la conclusion d'un accord avec une compagnie d'assurance, portant sur les sections relatives aux retraités de la plupart des entités industrielles et représentant un engagement d'environ 460 millions de livres. Ce financement sera prélevé sur des fonds déjà versés aux *trustees* et sera donc sans impact sur la trésorerie du Groupe. L'accord a été signé fin 2025 mais

ne prendra effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et n'a, en conséquence, pas été pris en compte à la clôture de l'exercice 2025.

Aux États-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies. En 2024, le Groupe a finalisé l'externalisation complète d'une partie des engagements de retraites aux États-Unis. Cette opération s'est traduite par une diminution des engagements relatifs aux retraités de 677 millions de dollars et simultanément par une diminution des fonds de couverture pour 641 millions de dollars qui ont été versés à la compagnie d'assurance. L'écart entre les deux a été comptabilisé sur l'exercice 2024 en gain de liquidation de régime pour 36 millions de dollars (34 millions d'euros).

Aux États-Unis et en Espagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'autres avantages que les retraites, notamment des avantages concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre, suivant la méthode actuarielle, sont couverts par une provision constatée au bilan.

Les provisions pour autres avantages à long terme comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés. Ces avantages regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne, les rémunérations différées, les provisions pour avantages sociaux aux États-Unis et les indemnités de fin de contrats dans différents pays. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites. Les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

### 6.3.2 Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraite

#### Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2025.

Pour la zone euro (y compris la France), deux taux d'actualisation en fonction de la durée des régimes sont déterminés à partir d'un modèle de courbe de taux développé par le Cabinet Mercer : un taux pour les régimes de durée inférieure ou égale à 13 ans en 2025 (13 ans en 2024), et un taux pour les régimes de durée supérieure à 13 ans en 2025 (13 ans en 2024).

Les taux utilisés en 2025 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France		Zone euro (hors France)		Royaume-Uni	États-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
<i>(en pourcentage)</i>						
Taux d'actualisation	4,13 %	4,31 %	4,13 %	4,31 %	5,60 %	5,30 %
Taux de croissance salariale	3,30 % à 7,00 %		2,00 % à 3,00 %		2,00 % *	2,50% à 6,00%
Taux d'inflation	2,00 %		2,00 %		CPI 2,35% RPI 2,75%	2,50 %

\* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2024 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

	France		Zone euro (hors France)		Royaume-Uni	États-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
<i>(en pourcentage)</i>						
Taux d'actualisation	3,41 %	3,51 %	3,41 %	3,51 %	5,55 %	5,60 %
Taux de croissance salariale	3,30 % à 7,00 %		2,00 % à 3,00 %		2,00 % *	3,00 %
Taux d'inflation	2,00 %		2,00 %		CPI 2,65% RPI 3,05 %	2,50 %

\* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Ces zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des hypothèses actuarielles, en particulier les taux d'actualisation et les taux d'inflation explique notamment la baisse de 212 millions d'euros des écarts actuariels comptabilisés en contrepartie de la provision.

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de 36 millions d'euros supérieurs aux rendements prévisionnels, entraînant une diminution de la provision du même montant. Par ailleurs, une variation du plafonnement de l'actif de 49 millions d'euros (principalement en Suisse) génère une augmentation de la provision du même montant.

### Sensibilité aux hypothèses

Une diminution (augmentation) de 0,5 point du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 80 millions d'euros sur les États-Unis, 107 millions d'euros sur la zone Euro et 178 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

Une diminution (augmentation) de l'inflation de 0,5 % entraînerait de son côté une diminution (augmentation) des engagements globaux de l'ordre de 225 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites.

Aux États-Unis, les coûts des soins de santé pour les retraités quel que soit leur âge (avant et après 65 ans) devraient augmenter de 7,00 % en 2026, puis diminuer progressivement chaque année pour atteindre un taux de 4,50 % en 2036 et au-delà. Une augmentation de 1 % des taux de référence entraînerait un surcoût d'engagement d'environ 15 millions de dollars.

## 6.3.3 Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

### Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Engagements de retraites	804	996
Indemnités de fin de carrière	283	370
Prévoyance des retraités	217	230
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITÉS</b>	<b>1 304</b>	<b>1 596</b>
Couverture médicale	38	31
Incapacité de longue durée	3	5
Autres avantages à long terme	99	118
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL</b>	<b>1 444</b>	<b>1 750</b>

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 140 millions d'euros au 31 décembre 2025 (154 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités hors autres avantages à long terme se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Engagements provisionnés - passif	1 304	1 596
Engagements financés d'avance - actif	(332)	(316)
<b>ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITÉS</b>	<b>972</b>	<b>1 280</b>

## Analyse des engagements et des provisions pour retraites et prévoyance des retraités

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2025 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Euro (hors France)	Royaume- Uni	États-Unis	Reste du monde	Total net
<b>DURATION MOYENNE (EN ANNÉES)</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
Montant des engagements de retraites financés	500	1 064	2 935	1 571	1 061	7 131
Montant des engagements de retraites non financés	166	23	7	171	264	631
Juste valeur des fonds de retraite	(425)	(643)	(3 175)	(1 423)	(1 272)	(6 938)
<b>ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS (INFÉRIEURS) AUX FONDS DE RETRAITE</b>	<b>241</b>	<b>444</b>	<b>(233)</b>	<b>319</b>	<b>53</b>	<b>824</b>
Plafonnement de l'actif	0	2	0	0	146	148
<b>ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES</b>	<b>241</b>	<b>446</b>	<b>(233)</b>	<b>319</b>	<b>199</b>	<b>972</b>

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2024 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Euro (hors France)	Royaume- Uni	États-Unis	Reste du monde	Total net
<b>DURATION MOYENNE (EN ANNÉES)</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
Montant des engagements de retraites financés	437	1 159	3 177	1 746	1 087	7 606
Montant des engagements de retraites non financés	294	38	7	167	258	764
Juste valeur des fonds de retraite	(343)	(661)	(3 406)	(1 538)	(1 240)	(7 188)
<b>ENGAGEMENTS SUPÉRIEURS (INFÉRIEURS) AUX FONDS DE RETRAITE</b>	<b>388</b>	<b>536</b>	<b>(222)</b>	<b>375</b>	<b>105</b>	<b>1 182</b>
Plafonnement de l'actif	0	3	0	0	95	98
<b>ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES RETRAITES</b>	<b>388</b>	<b>539</b>	<b>(222)</b>	<b>375</b>	<b>200</b>	<b>1 280</b>

## Variation de la valeur nette comptable des provisions

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements de retraites et prévoyance des retraités	Juste valeur des fonds	Plafonnement de l'actif	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
<b>SITUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>	<b>9 164</b>	<b>(7 785)</b>	<b>127</b>	<b>1 506</b>
<b>VARIATIONS</b>				
Coût des services rendus	135			135
Coût financier/rendement calculé des fonds	374	(324)		50
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(5)		(5)
Coût des services passés	(25)			(25)
Réductions / liquidations de régimes	(626)	592		(34)
Contributions aux fonds		(250)		(250)
Prestations servies	(577)	479		(98)
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	(388)	420	(25)	7
Écarts de conversion	250	(242)	(4)	4
Évolution du périmètre	63	(73)		(10)
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(794)</b>	<b>597</b>	<b>(29)</b>	<b>(226)</b>
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>8 370</b>	<b>(7 188)</b>	<b>98</b>	<b>1 280</b>
<b>VARIATIONS</b>				
Coût des services rendus	143			143
Coût financier/rendement calculé des fonds	363	(318)		45
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(7)		(7)
Coût des services passés	(9)			(9)
Réductions / liquidations de régimes	1			1
Contributions aux fonds		(198)		(198)
Prestations servies	(523)	451		(72)
Écarts actuariels et plafonnement de l'actif	(212)	(36)	49	(199)
Écarts de conversion	(404)	374	1	(29)
Évolution du périmètre	33	(16)		17
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(608)</b>	<b>250</b>	<b>50</b>	<b>(308)</b>
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>7 762</b>	<b>(6 938)</b>	<b>148</b>	<b>972</b>

## Écarts actuariels

L'écart actuariel sur les provisions se compose des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Engagements de retraites et prévoyance des retraités	(212)	(388)
Juste valeur des fonds	(36)	420
Plafonnement de l'actif	49	(25)
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(199)</b>	<b>7</b>

## Fonds de retraite

Des fonds de retraite ont été progressivement constitués par le versement de contributions principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les contributions versées en 2025 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 198 millions d'euros (250 millions d'euros en 2024).

Une variation de 0,5 point du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 35 millions d'euros sur les capitaux propres.

Les fonds sont principalement composés de :

	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Actions	15 %	17 %
Obligations	60 %	57 %
Autres	25 %	26 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les contributions aux fonds de retraite estimées pour 2026 pourraient s'élever à environ 39 millions d'euros.

### 6.3.4 Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 707 millions d'euros sur l'exercice 2025 (699 millions d'euros en 2024), dont 473 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (476 millions d'euros en 2024), 151 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (148 millions d'euros en 2024) et 83 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (75 millions d'euros en 2024).

## 6.4 Paiements en actions

### 6.4.1 Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux 20 séances de bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration. Les salariés bénéficient également d'un abondement de l'entreprise qui est enregistré en charges dans les comptes du Groupe.

Au premier semestre 2025, le groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un nouveau plan d'épargne Groupe. Le prix de référence est de 96,09 euros (69,12 euros en 2024), soit, après décote de 20 %, un prix de souscription de 76,88 euros (55,30 euros en 2024) qui a été arrêté par décision du Directeur général le 10 mars 2025.

En 2025, le Groupe a émis au titre du PEG 3 131 501 actions nouvelles (4 007 048 actions en 2024) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 76,88 euros (55,30 euros en 2024) représentant une augmentation de capital de 240 millions d'euros (221 millions d'euros en 2024) nette des frais y afférant.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré une charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés pour un montant de 29,5 millions d'euros en 2025, contre 27,4 millions d'euros en 2024.

### 6.4.2 Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain a mis en œuvre, jusqu'en 2018, des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Dans le cadre de ces plans, le Conseil d'administration a attribué des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix fixé, sans aucune décote, en référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options est de quatre ans pour l'ensemble des plans en cours. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf exceptions définies.

Parmi les plans en vigueur au 31 décembre 2025, les plans de 2016 et 2017 sont des plans d'achat d'actions. Le plan de 2018 a quant à lui été qualifié en plan de souscription d'actions, sur décision du Conseil d'administration courant 2022, préalablement au début de la période d'exercice.

Les plans en vigueur sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

Depuis 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été mis en œuvre.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	Actions de quatre euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
<b>NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES</b>		
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>337 615</b>	<b>39,62</b>
Options exercées	(94 836)	38,99
Options caduques	-	-
<b>NOMBRE D'OPTIONS NON LEVÉES</b>		
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>242 779</b>	<b>39,87</b>
Options exercées	(68 307)	41,72
Options caduques	(7 449)	39,47
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>167 023</b>	<b>39,14</b>

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;

- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'État à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans maximum.

De même qu'en 2024, la charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement est nulle en 2025.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2025, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

<b>Options exerçables et non levées</b>				
<b>Date d'attribution</b>	<b>Prix d'exercice (en euros)</b>	<b>Nombre d'options</b>	<b>Durée pondérée contractuelle restante (en mois)</b>	<b>Nature des options</b>
2016	40,43	10 901	11	Achat
2017	49,38	61 992	23	Achat
2018	32,24	94 130	35	Souscription
<b>TOTAL</b>		<b>167 023</b>		

Au 31 décembre 2025, toutes les options sont exerçables à un prix moyen de 39,14 euros.

### 6.4.3 Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

#### Plans d'attribution d'actions de performance

Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées ci-dessous. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Au 31 décembre 2025, quatre plans d'attribution d'actions de performance, autorisés par le Conseil d'administration en 2022, 2023, 2024 et le 27 novembre 2025, sont en cours.

Le montant enregistré en charges sur l'exercice 2025 au titre de ces plans s'élève à 59,1 millions d'euros (45,0 millions d'euros sur l'exercice 2024).

Tous les plans sont assujettis à une condition de présence et à une condition de performance. La durée d'acquisition des actions prévue par ces plans est de quatre ans, la livraison des actions devant intervenir le quatrième jour suivant la clôture de cette période pour les plans 2022, 2023 et 2024 et 2025.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est la suivante :

	<b>Nombre de droits</b>
<b>NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>4 952 395</b>
Droits à actions de performance attribués en novembre 2024	1 314 901
Création/livraison d'actions	(1 169 085)
Droits devenus caducs ou annulés	(99 260)
<b>NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>4 998 951</b>
Droits à actions de performance attribués en novembre 2025	1 240 962
Création/livraison d'actions	(1 099 400)
Droits devenus caducs ou annulés*	(84 300)
<b>NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>5 056 213</b>

\* Dont 84 300 devenus caducs à la suite de retraits de droits (aucun droit devenu caduc à la suite de la réalisation partielle de la condition de performance).

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Le tableau ci-dessous donne pour les quatre plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2025 le calendrier prévisionnel de livraison des actions sous réserve des cas de déblocage anticipé pour décès/invalidité et des conditions de présence et de performance restant à remplir :

Date d'attribution	Nombre de droits attribués à l'origine du plan	Livraisons	Nombre de droits 31 déc. 2025*	Date de livraison	Type d'actions
24 novembre 2022	1 232 792	500	1 232 292	27 novembre 2026	existantes
23 novembre 2023	1 268 633	450	1 268 183	26 novembre 2027	existantes
28 novembre 2024	1 314 901	125	1 314 776	1er décembre 2028	existantes
27 novembre 2025	1 240 962		1 240 962	30 novembre 2029	existantes
<b>TOTAL</b>	<b>5 057 288</b>	<b>1 075</b>	<b>5 056 213</b>		

\* Sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de présence applicables à chacun des plans.

### Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance, ont été mis en œuvre annuellement entre 2012 et 2015 au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France. Lesdits plans ne donnent pas lieu à remise d'actions mais donnent à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme (période d'exercice comprise entre quatre années après la date d'attribution et dix années après cette date) une rémunération en numéraire dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de déblocage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le

dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Aucun plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance n'a été mis en place depuis 2016.

La période d'acquisition du dernier plan ayant pris fin en 2019, il n'y a plus de charges au titre de ces plans.

La totalité des obligations concernant ces plans est arrivée à échéance au cours de l'exercice 2025.

## NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE

### 7.1 Écarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris et passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur. La norme prévoit un délai de douze mois après la date d'acquisition pour identifier les actifs et passifs assumés de l'acquise non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement et modifier rétroactivement les valeurs initialement attribuées.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la terminologie IFRS 3), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle. Toute

augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt (sans prise ou perte de contrôle) n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle de la société acquise déterminés soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du *goodwill* « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du *goodwill* « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les variations des écarts d'acquisition sur les exercices 2025 et 2024 sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>		
Valeur brute	15 776	14 534
Dépréciations cumulées	(1 540)	(1 423)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>14 236</b>	<b>13 111</b>
<b>VARIATIONS</b>		
Dépréciations	(87)	(82)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(792)	302
Évolution du périmètre	1 044	905
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>165</b>	<b>1 125</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>		
Valeur brute	15 863	15 776
Dépréciations cumulées	(1 462)	(1 540)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>14 401</b>	<b>14 236</b>

En 2025, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux entrées de périmètre pour un montant total de 1 054 millions d'euros, avec notamment l'acquisition de Fosroc pour 422 millions d'euros, et d'Ovniver pour 422 millions d'euros (cf. note 4.2.1, p. 16).

Des pertes de valeur ont été constatées pour un total de 87 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du dollar canadien, de la livre sterling, de la roupie indienne, du dollar australien et du peso argentin.

En 2024, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre pour un montant total de 916 millions d'euros avec notamment les acquisitions de CSR pour 569 millions d'euros et Bailey pour 262 millions d'euros.

Des pertes de valeur avaient été constatées pour un total de 82 millions d'euros sur des actifs isolés sur la période. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre sterling, du peso argentin, de la livre turque, du réal brésilien, de la couronne norvégienne et du dollar australien.

## 7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les relations clientèles, la propriété intellectuelle, les logiciels, les brevets et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Certaines marques de distribution ou industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas quarante ans.

Les relations clientèles sont amorties sur la durée d'attrition ayant permis de les valoriser.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas vingt ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans et les logiciels développés en interne sont amortis sur une durée maximale de huit ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les variations des autres immobilisations incorporelles sur les exercices 2025 et 2024 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Marques	Propriété intellectuelle et Relation clientèle	Logiciels	Autres	Total immobilisations incorporelles
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024</b>					
Valeur brute	1 982	2 540	1 389	509	6 420
Amortissements et dépréciations cumulés	(148)	(399)	(1 141)	(364)	(2 052)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 834</b>	<b>2 141</b>	<b>248</b>	<b>145</b>	<b>4 368</b>
<b>VARIATIONS</b>					
Acquisitions			41	105	146
Cessions			(2)	(1)	(3)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	4	67	(2)	1	70
Dotation aux amortissements*	(23)	(211)	(104)	(8)	(346)
Dépréciations	(30)	(3)	(3)		(36)
Transferts		5	53	(58)	0
Évolution du périmètre et autres variations	195	439	9	7	650
Actifs détenus en vue de la vente					0
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>146</b>	<b>297</b>	<b>(8)</b>	<b>46</b>	<b>481</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>					
Valeur brute	2 186	3 077	1 469	559	7 291
Amortissements et dépréciations cumulés	(206)	(639)	(1 229)	(368)	(2 442)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 980</b>	<b>2 438</b>	<b>240</b>	<b>191</b>	<b>4 849</b>
<b>VARIATIONS</b>					
Acquisitions			36	128	164
Cessions				(5)	(5)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(50)	(255)	(2)	(3)	(310)
Dotation aux amortissements*	(36)	(256)	(103)	(8)	(403)
Dépréciations		(34)	(1)		(35)
Transferts		1	136	(137)	0
Évolution du périmètre et autres variations	179	844	10	3	1 036
Actifs détenus en vue de la vente					0
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>93</b>	<b>300</b>	<b>76</b>	<b>(22)</b>	<b>447</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>					
Valeur brute	2 283	3 609	1 572	512	7 976
Amortissements et dépréciations cumulés	(210)	(871)	(1 256)	(343)	(2 680)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 073</b>	<b>2 738</b>	<b>316</b>	<b>169</b>	<b>5 296</b>

\* La ligne « Dotation aux amortissements » inclut les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, s'élevant à 290 millions d'euros en 2025 (233 millions d'euros en 2024).

La ventilation des marques, propriété intellectuelle et relations clientèles par Segment figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 5, p. 20.

En 2025, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de Fosroc sur la relation clientèle, la marque et la propriété intellectuelle pour respectivement 502 millions d'euros, 110 millions d'euros et 39 millions d'euros. Elles comprennent également les ajustements de PPA d'Ovni sur la relation clientèle et la marque pour respectivement 259 millions d'euros et 54 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du dollar canadien, de la roupie indienne et de la livre sterling.

En 2024, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées avec notamment l'acquisition de Bailey sur la relation clientèle, la propriété intellectuelle et les marques pour respectivement 156 millions d'euros, 28 millions d'euros et 24 millions d'euros et l'acquisition de CSR sur la relation clientèle et les marques pour respectivement 159 millions d'euros et 130 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre turque et de la livre sterling.

### 7.3 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition ainsi que l'incidence du dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

■ Usines et bureaux principaux	30-40 ans
■ Autres immeubles	15-25 ans
■ Machines de production et équipements	5-16 ans
■ Véhicules	3-5 ans
■ Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4-16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2025 et 2024 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours et autres	Total immobilisations corporelles
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024</b>					
Valeur brute	2 393	8 265	21 322	2 271	34 251
Amortissements et dépréciations cumulés	(729)	(5 106)	(15 643)	(29)	(21 507)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>1 664</b>	<b>3 159</b>	<b>5 679</b>	<b>2 242</b>	<b>12 744</b>
<b>VARIATIONS</b>					
Acquisitions	77	58	248	1 520	1 903
Cessions	(67)	(16)	(43)	(25)	(151)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(27)	12	10	4	(1)
Dotation aux amortissements	(36)	(254)	(1 010)	3	(1 297)
Dépréciations	(3)	(25)	(44)	(11)	(83)
Transferts		291	1 192	(1 483)	0
Évolution du périmètre et autres variations	1 164	163	313	124	1 764
Actifs détenus en vue de la vente			1		1
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>1 108</b>	<b>229</b>	<b>667</b>	<b>132</b>	<b>2 136</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>					
Valeur brute	3 539	8 713	22 879	2 397	37 528
Amortissements et dépréciations cumulés	(767)	(5 325)	(16 533)	(23)	(22 648)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 772</b>	<b>3 388</b>	<b>6 346</b>	<b>2 374</b>	<b>14 880</b>
<b>VARIATIONS</b>					
Acquisitions	51	2	228	1 604	1 885
Cessions*	(278)	(27)	(26)	(40)	(371)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(121)	(124)	(282)	(139)	(666)
Dotation aux amortissements	(36)	(254)	(994)	3	(1 281)
Dépréciations	(4)	(18)	(26)	(3)	(51)
Transferts		205	994	(1 199)	0
Évolution du périmètre et autres variations	49	37	53	19	158
Actifs détenus en vue de la vente			2		2
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(339)</b>	<b>(179)</b>	<b>(51)</b>	<b>245</b>	<b>(324)</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>					
Valeur brute	3 192	8 531	22 552	2 653	36 928
Amortissements et dépréciations cumulés	(759)	(5 322)	(16 257)	(34)	(22 372)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 433</b>	<b>3 209</b>	<b>6 295</b>	<b>2 619</b>	<b>14 556</b>

\* Les cessions de terrains correspondent principalement à la vente d'actifs immobiliers de CSR.

En 2025, les évolutions du périmètre correspondent principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition d'OvniVer pour 69 millions d'euros, de His Yalitim pour 48 millions d'euros et les acquisitions de Kilwaughter et de Fosroc pour respectivement 37 millions d'euros et 21 millions d'euros. Des pertes de valeur ont par ailleurs été constatées pour un total de 51 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la roupie indienne, du dollar australien, du dollar canadien et du yuan renminbi.

En 2024, les évolutions du périmètre correspondaient principalement aux entrées de périmètre avec notamment l'acquisition de CSR et de Bailey pour respectivement 1 604 millions d'euros et 122 millions d'euros, et aux ajustements de PPA liés à l'acquisition de Building Products of Canada pour un montant de 54 millions d'euros. Des pertes de valeur avaient par ailleurs été constatées pour un total de 83 millions d'euros. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du real brésilien, du peso mexicain, du dollar australien, du peso argentin, et de la livre turque.

## 7.4 Droits d'usage relatifs aux contrats de location

Le groupe Saint-Gobain applique la norme IFRS 16 et retraite l'ensemble de ses contrats de location.

Pour rappel, les exemptions proposées par la norme et suivies par le Groupe sont les suivantes :

- contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois ;
- contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 USD.

### Contrats de location de biens immobiliers

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain (ou non). Le caractère raisonnablement certain de l'exercice des options de renouvellement (ou de résiliation) a été déterminé principalement en fonction de la localisation et des agencements indissociables du bien loué. Pour les baux commerciaux français de type 3/6/9, cette durée est généralement de neuf ans à l'origine. Le Groupe n'a pas identifié de contrats significatifs dans d'autres pays présentant des caractéristiques comparables.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est le taux marginal d'endettement. Ce taux s'applique à la date de début de contrat ou à la date de décision en cas de renouvellement du contrat. Le Groupe a utilisé la méthode de la duration (taux reflétant le profil de paiement de la dette de loyers) pour déterminer le taux applicable à chaque contrat.

Concernant la durée d'amortissement des agencements inamovibles, celle-ci ne peut excéder la durée d'amortissement retenue pour le droit d'usage du bien loué auquel ils se rattachent.

### Contrats de location de biens autres qu'immobiliers

Les principaux contrats de location identifiés correspondent à des locations de véhicules, de machines et d'équipements de production.

La durée de capitalisation des loyers correspond à la période non résiliable du contrat. En cas d'option de renouvellement (ou de résiliation), le Groupe a déterminé le caractère raisonnablement certain (ou non) d'exercice de celle-ci en fonction notamment de la facilité de remplacement et de l'importance critique du bien loué.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé en suivant la même méthodologie que pour les contrats de biens immobiliers.

Le taux implicite n'est appliqué que pour les contrats hors immobilier dès lors que la documentation juridique précise ce taux.

D'une manière générale, les contrats peuvent intégrer dans leurs caractéristiques des indices d'indexation, cependant la dette de loyers ne tient compte que des indices connus à la date de clôture.

En 2025, les droits d'usage relatifs aux contrats de location correspondent principalement aux terrains et constructions pour 2 420 millions d'euros (2 455 millions d'euros au 31 décembre 2024) et aux matériels et outillages pour 563 millions d'euros (553 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les loyers payés au titre des contrats de faible valeur et/ou de courte durée, ainsi que les loyers variables ou non éligibles à IFRS 16, s'élèvent à un montant de 230 millions d'euros au 31 décembre 2025 (247 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le tableau ci-dessous présente les droits d'usage relatifs aux contrats de location par catégorie :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Matériels et outillages</b>	<b>Total</b>
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024</b>			
Valeur brute	5 552	983	6 535
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 209)	(516)	(3 725)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 343</b>	<b>467</b>	<b>2 810</b>
<b>VARIATIONS</b>			
Nouveaux contrats*	548	300	848
Cessions	(4)	(1)	(5)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(25)	(1)	(26)
Dotation aux amortissements	(497)	(230)	(727)
Dépréciations	(60)		(60)
Évolution du périmètre et autres variations	91	17	108
Actifs détenus en vue de la vente	59	1	60
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>112</b>	<b>86</b>	<b>198</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>			
Valeur brute	5 957	1 109	7 066
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 502)	(556)	(4 058)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 455</b>	<b>553</b>	<b>3 008</b>
<b>VARIATIONS</b>			
Nouveaux contrats*	489	263	752
Cessions	(1)	(1)	(2)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(25)	(11)	(36)
Dotation aux amortissements	(505)	(242)	(747)
Dépréciations	(22)	(1)	(23)
Évolution du périmètre et autres variations	29	2	31
Actifs détenus en vue de la vente			
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(35)</b>	<b>10</b>	<b>(25)</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>			
Valeur brute	6 128	1 159	7 287
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 708)	(596)	(4 304)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 420</b>	<b>563</b>	<b>2 983</b>

\* Dont aucun actif correspondant à des coûts de démantèlement et de remise en état en 2025 (4 millions d'euros en 2024).

## 7.5 Suivi de la valeur

### 7.5.1 Définition des groupes d'UGT et valeurs des écarts d'acquisition

À la suite de la mise en œuvre des plans « Transform & Grow » en 2019, puis « Grow & Impact » en 2021 et enfin « Lead & Grow » en 2025, la stratégie du Groupe repose désormais, sur une organisation de ses métiers par pays, afin de fournir à ses clients des solutions multiproduits sur des marchés et projets locaux.

Ces changements d'organisation ont amené le Groupe à redéfinir les périmètres de responsabilité en matière de gestion des actifs industriels, par zone géographique pour ses métiers régionaux (industrie, distribution) et par *business unit* pour ses métiers mondiaux au sein des Solutions Industrielles, et à adapter les regroupements d'UGT en conséquence. La structure de ces derniers reflète la manière dont la direction supervise les opérations du groupe et prend des décisions.

Ainsi, les regroupements d'UGT sont établis pour les métiers régionaux aux bornes de chacune des zones géographiques suivantes : Europe du Nord, Europe du Sud, Amérique du Nord, Amérique Latine, Asie-Pacifique. En Europe du Nord et en Europe du Sud, où les activités de distribution du Groupe sont présentes, des groupes d'UGT distincts sont analysés pour les activités

industrielles et les activités de distribution. Par ailleurs, les activités des Solutions Industrielles sont constituées en trois groupes d'UGT dédiés : Céramiques, Performance Polymères et Mobilité. Au total, le Groupe suit désormais 10 groupes d'UGT.

Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacun des groupes d'UGT, qui sont en parfaite adéquation avec l'organisation managériale et le reporting interne, et restent à un niveau inférieur aux segments opérationnels comme exigé par la norme IAS 36.

Les valeurs comptables des écarts d'acquisition au 31 décembre 2025 par segment opérationnel se présentent comme suit :

<i>(en milliards d'euros)</i>	<b>Valeur nette des écarts d'acquisition</b>	
	<b>31 déc. 2025</b>	<b>31 déc. 2024</b>
Europe du Nord	4,5	4,5
Europe du Sud - MO & Afrique	3,1	2,9
Amériques	5,5	5,7
Asie-Pacifique	1,3	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>14,4</b>	<b>14,2</b>

## 7.5.2 Dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles, écarts d'acquisition, droits d'usage : méthodologie des tests de valeur

Conformément à la norme IAS 36, un test annuel de perte de valeur des écarts d'acquisition et des marques non amortissables est effectué au niveau des groupes d'UGT auxquels ils se rapportent, en comparant la valeur nette comptable des actifs avec leur valeur recouvrable.

En complément, en cas d'indice de perte de valeur, le Groupe réalise des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, droits d'usage, écarts d'acquisition, actifs des sociétés mises en équivalence et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de sortie et leur valeur d'utilité.

Le Groupe retient comme principal indice de perte de valeur une tendance baissière significative de l'EBITDA d'un groupe d'UGT par rapport à l'année précédente et/ou aux prévisions.

A cet effet, les performances réelles et prévisionnelles des activités au sein de chaque groupe d'UGT font l'objet d'un suivi très régulier (quatre phases de *Rolling Forecast* chaque année, en plus de la phase budgétaire), ce qui permet la détection de toute évolution négative. Il est également vérifié annuellement que les budgets des activités au sein des groupes d'UGT sont alignés avec les *business plans* utilisés dans les tests DCF les plus récents.

Tous les trois ans, le Groupe procède à un test d'impairment suivant la méthode des Cash Flows actualisés sur la totalité des groupes d'UGT (méthode dite complète). Au cours des deux années intermédiaires, le Groupe effectue les tests d'impairment uniquement à partir de multiples d'EBITDA (méthode dite simplifiée).

Alors que l'année 2024 avait été marquée par le retour de la méthode complète (méthode des Cash Flows actualisés appliqués à la totalité des groupes d'UGT), le Groupe a fait le choix en 2025 à titre exceptionnel de reconduire cette approche complète en raison des changements effectués sur les regroupements d'UGT.

Dans les tests réalisés selon la méthode des DCF, la valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. Elle est déterminée à partir des hypothèses fixées par la Direction et requiert la prise en compte d'estimations et de jugements, tels que l'évolution future du chiffre d'affaires, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs ainsi que l'évaluation du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année issue de la projection financière de trois ans, puis prolonge à l'infini un montant normatif de flux avec un taux de croissance annuel. Le test réalisé prend en compte également l'impact estimé sur la période du plan du coût net des émissions de CO<sub>2</sub>.

Lors de la réalisation des tests de valeur par DCF les différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur les paramètres suivants :

- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +0,5 % ;

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de -0,5 % ;
- variation du taux de résultat d'exploitation de -1 point pour les activités Industrielles et de -0,5 point pour les activités de Distribution.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat en tenant compte du rattrapage des amortissements.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable.

Ces tests de valeur portant sur les différents groupes d'UGT et réalisés sur la base des hypothèses décrites précédemment conduisent à n'identifier aucune dépréciation d'actifs nets, la marge de manœuvre constatée (*headroom*) étant positive.

## 7.5.3 Evaluation des actifs et émissions nettes de CO<sub>2</sub>

Le Groupe dispose aujourd'hui de feuilles de route très structurées, sur lesquelles reposent ses engagements vers l'objectif « zéro émission nette ». Ces feuilles de route conjuguent un grand nombre de plans d'actions et de projets industriels (efficacité énergétique, énergies alternatives, électrifications...), détaillés au niveau de chaque site, en vue de réduire les émissions directes dites de « scope » 1, et l'intégration croissante de nouveaux contrats PPA (*Purchase Power Agreement*) et VPPA (*Virtual Purchase Power Agreement*) pays par pays afin de réduire les émissions indirectes (« scope » 2).

À la suite d'un important travail de fiabilisation et d'automatisation de remontée des données CO<sub>2</sub>, et à la mise en place d'un outil interne de calcul, d'exploitation de ces données, et de reporting, le Groupe est aujourd'hui capable de consolider et d'analyser mensuellement la variation quantitative de ses émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi que la nature de ces variations.

La donnée CO<sub>2</sub> fait désormais partie intégrante des indicateurs opérationnels (*KPIs*) suivis par chaque manager local de Saint-Gobain, au même titre que les données financières, et s'inscrit pleinement à ce titre dans toutes les phases prévisionnelles (budget et plan stratégique) du Groupe.

Ces feuilles de route CO<sub>2</sub> sont intégrées aux tests annuels de dépréciation des groupes d'UGT. Sur la base des informations sur les émissions actuelles de CO<sub>2</sub> provenant des sites de production et en intégrant les hypothèses prévisionnelles de variation de l'activité et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (« scope » 1 et 2), validées par chacune des Régions et par les Solutions Industrielles, une projection des émissions futures de CO<sub>2</sub> a été déterminée pour chacun des sites jusqu'en 2030.

Ces projections tiennent compte des investissements prévus en vue de :

- maximiser l'efficacité énergétique en explorant toutes les options de changement d'énergie (biocarburant, hydrogène ou carburant de synthèse, électricité verte) ;
- alléger les produits, les remplacer par des alternatives à faible teneur en carbone, augmenter le contenu recyclé et repenser significativement les formulations et les procédés.

Sur le périmètre de l'Union Européenne, le Groupe a déterminé jusqu'en 2030 les évolutions prévisionnelles d'émissions de CO<sub>2</sub> telles que ressortant des feuilles de route détaillées par Région, en tenant compte du niveau d'activité historique et d'un facteur d'exposition au risque de fuite de carbone dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions, ainsi que du stock de quotas CO<sub>2</sub> détenu à fin décembre 2025. Il a naturellement été tenu compte de la trajectoire de réduction progressive des allocations gratuites de quotas CO<sub>2</sub> accordées aux sites industriels dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émissions. Ces émissions de CO<sub>2</sub> ont été valorisées sur la base d'un prix en euros la tonne issu d'un panel d'analystes (source : *Carbon Market Pulse Limited*, entreprise privée indépendante située à Londres).

<i>(en euros / tonne)</i>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2030</b>
Moyenne analystes	85	91	109	135

Sur le périmètre hors Europe, les réductions prévisionnelles d'émissions de CO<sub>2</sub> provenant des feuilles de route par Région ont également été prises en compte, et les émissions de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été valorisées dans les tests en utilisant l'hypothèse d'un prix fixe de 100 euros la tonne dès 2025, conjuguée à une hypothèse d'absence de dispositif de soutiens gouvernementaux de type allocations de quotas de CO<sub>2</sub>. Cette hypothèse de 100 euros la tonne est cohérente avec l'application d'un prix interne du carbone fixé par Saint-Gobain, et est conservatrice dans un contexte où actuellement peu de pays en-dehors de l'Europe ont défini un prix de la tonne de carbone.

Les valeurs recouvrables des actifs de chaque groupe d'UGT, calculées par la méthode des DCF, ont été impactées par les coûts prévisionnels projetés à l'infini de la valeur des émissions de CO<sub>2</sub> nettes des quotas gratuits reçus, et comparées à la valeur nette des actifs au 31 décembre 2025 (immobilisations corporelles, incorporelles et besoin en fonds de roulement).

## NOTE 8 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Une *joint-venture* ou co-entreprise est un accord de partenariat où chacun des partenaires exerce un contrôle conjoint avec partage du contrôle en vertu duquel un consentement unanime est requis sur les décisions importantes. Les droits des partenaires portent sur l'actif net de la société. Les entreprises associées sont celles où le partenaire n'exerce en revanche qu'une influence

notable, avec pouvoir de participer aux décisions, mais sans exercice du contrôle.

Conformément à la norme IAS 28, la participation dans des entreprises associées comme des co-entreprises doit être enregistrée selon la même méthode de consolidation par mise en équivalence.

### 8.1 Évolution de la valeur des titres mis en équivalence

L'évolution de la valeur des titres mis en équivalence en 2025 et 2024 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	436	281
Coentreprises	432	333
<b>TOTAL</b>	<b>868</b>	<b>614</b>
Écarts d'acquisition	137	91
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>1 005</b>	<b>705</b>
<b>VARIATIONS</b>		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées	48	44
Quote-part du Groupe dans le résultat net des coentreprises	6	38
Dividendes payés	(33)	(59)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(53)	97
Évolution du périmètre, transferts et autres variations	(75)	180
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(107)</b>	<b>300</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	415	436
Coentreprises	391	432
<b>TOTAL</b>	<b>806</b>	<b>868</b>
Écarts d'acquisition	92	137
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE*</b>	<b>898</b>	<b>1 005</b>

\* Dont 827 millions d'euros d'actifs des sociétés mises en équivalence opérationnelles et 71 millions d'euros d'actifs des sociétés mises en équivalence non opérationnelles.

Les évolutions de périmètre, transferts et autres variations des exercices 2024 et 2025 correspondent principalement aux titres de participations mis en équivalence au sein de CSR.

Les principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires et produits accessoires	2 207	719	2 926	1 971	848	2 819
Résultat net	170	13	183	174	76	250
Actifs non courants	1 085	580	1 665	1 106	639	1 745
Actifs courants	1 211	419	1 630	1 257	431	1 688
Passifs non courants	1 684	871	2 555	1 698	943	2 641
Passifs courants	613	128	741	665	127	792
Capitaux propres	1 315	808	2 123	1 336	895	2 231

## 8.2 Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et co-entreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Au 31 décembre, les actifs et passifs avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Créances financières	15	38
Stocks	5	0
Créances à court terme	14	8
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Dettes à court terme	9	4
Crédits de trésorerie	0	0

Les transactions d'achats et de ventes avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
Achats	81	38
Ventes	43	35

## 8.3 Autres actifs non courants

Les variations des autres actifs non courants sur les exercices 2025 et 2024 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Prêts, dépôts, cautions et autres créances financières	Total des autres actifs non courants
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024</b>			
Valeur brute	258	356	614
Provisions pour dépréciation	(10)	(8)	(18)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>248</b>	<b>348</b>	<b>596</b>
<b>VARIATIONS</b>			
Augmentations/(diminutions)	214	2	216
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(1)	(11)	(12)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	7	(12)	(5)
Transferts et autres variations		35	35
Évolution du périmètre	(88)	7	(81)
Variation de juste valeur	2	(1)	1
Actifs détenus en vue de la vente		(15)	(15)
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>134</b>	<b>5</b>	<b>139</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>			
Valeur brute	390	375	765
Provisions pour dépréciation	(8)	(22)	(30)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>382</b>	<b>353</b>	<b>735</b>
<b>VARIATIONS</b>			
Augmentations/(diminutions)	26	124	150
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(2)	(13)	(15)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(11)	(20)	(31)
Transferts et autres variations		43	43
Évolution du périmètre	(203)	19	(184)
Variation de juste valeur	(38)	(3)	(41)
Actifs détenus en vue de la vente		(5)	(5)
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(228)</b>	<b>145</b>	<b>(83)</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>			
Valeur brute	165	523	688
Provisions pour dépréciation	(11)	(25)	(36)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>154</b>	<b>498</b>	<b>652</b>

## NOTE 9 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS ÉVENTUELS ET LITIGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement à long terme peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

### 9.1 Autres provisions et passifs courants et non courants

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges et environnement	Provisions pour restructurations et charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions	Dettes sur investissements	Total des provisions et dettes sur investissements
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>							
Part courante	291	102	182	205	780	38	818
Part non courante	205	133	160	510	1 008	174	1 182
<b>TOTAL PROVISIONS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>496</b>	<b>235</b>	<b>342</b>	<b>715</b>	<b>1 788</b>	<b>212</b>	<b>2 000</b>
<b>VARIATIONS</b>							
Dotations	68	144	104	122	438		438
Reprises	(23)	(34)	(26)	(50)	(133)		(133)
Utilisations	(68)	(140)	(61)	(70)	(339)		(339)
Évolution du périmètre	155	7	8	15	185		185
Écarts de conversion, reclassements et autres	19	1	5	6	31	107	138
Passifs détenus en vue de la vente	(1)			(2)	(3)		(3)
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>150</b>	<b>(22)</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>179</b>	<b>107</b>	<b>286</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>							
Part courante	316	90	193	211	810	26	836
Part non courante	330	123	179	525	1 157	293	1 450
<b>TOTAL PROVISIONS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>646</b>	<b>213</b>	<b>372</b>	<b>736</b>	<b>1 967</b>	<b>319</b>	<b>2 286</b>
<b>VARIATIONS</b>							
Dotations	50	161	82	83	376		376
Reprises	(18)	(35)	(32)	(58)	(143)		(143)
Utilisations	(67)	(102)	(91)	(79)	(339)		(339)
Évolution du périmètre	43		1	2	46		46
Écarts de conversion, reclassements et autres	(34)	(4)	(11)	30	(19)	127	108
Passifs détenus en vue de la vente		1		(4)	(3)		(3)
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(26)</b>	<b>21</b>	<b>(51)</b>	<b>(26)</b>	<b>(82)</b>	<b>127</b>	<b>45</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>							
Part courante	273	139	171	232	815	14	829
Part non courante	347	95	150	478	1 070	432	1 502
<b>TOTAL PROVISIONS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>620</b>	<b>234</b>	<b>321</b>	<b>710</b>	<b>1 885</b>	<b>446</b>	<b>2 331</b>

### 9.1.1 Provisions pour litiges et pour risques environnementaux

Ces provisions couvrent les charges liées aux litiges, à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Elles couvrent notamment les procédures PFOA, les litiges amiante ainsi que le litige concurrence dans le secteur de la distribution en Suisse.

Les provisions pour litiges s'élèvent à 408 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 9.2 « Passifs éventuels et litiges ».

### 9.1.2 Provisions pour restructuration et pour charges de personnel

Au 31 décembre 2025, les provisions pour restructuration et pour charges de personnel s'élèvent à 234 millions d'euros (213 millions au 31 décembre 2024).

Ces provisions couvrent les opérations de restructuration (charges de personnel et autres charges liées aux réorganisations), ainsi que les provisions pour personnel hors restructuration, notamment les provisions pour indemnités de fin de contrat de travail.

### 9.1.3 Provisions pour garantie clients

Ces provisions couvrent les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux États-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

### 9.1.4 Provisions pour autres risques

Au 31 décembre 2025, les provisions pour autres risques s'élèvent à 710 millions d'euros (736 millions au 31 décembre 2024) et concernent notamment les États-Unis (417 millions d'euros).

### 9.1.5 Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe et des puts sur minoritaires.

En 2025, la variation des dettes sur investissements s'explique par les augmentations nettes des dettes sur acquisitions de titres et des puts sur minoritaires pour respectivement 69 millions d'euros et 58 millions d'euros.

## 9.2 Passifs éventuels et litiges

### 9.2.1 Droit de la concurrence et procédures liées

#### Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de

matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (*gross prices*).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,8 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés. L'audition a eu lieu devant le Tribunal administratif fédéral le 21 janvier 2020 et la date à laquelle le Tribunal administratif fédéral rendra sa décision n'est pas encore connue. Une provision pour litiges avait été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende. Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à 21,7 millions de francs suisses.

#### Enquête de l'autorité de concurrence mexicaine dans le secteur du verre plat

En juin 2022, l'autorité mexicaine de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché du verre plat et des produits fabriqués à partir de verre plat. En juin 2025, l'autorité a adressé une notification de griefs à Saint-Gobain México SA de CV ainsi qu'à un autre acteur du secteur. Aux termes de cette notification, l'autorité prétend que Saint-Gobain Glass México et l'un de ses concurrents se seraient coordonnés entre septembre 2015 et novembre 2022 sur des augmentations de prix.

Saint-Gobain México SA de CV a coopéré avec l'autorité dans la conduite de l'enquête, mais conteste intégralement ces allégations. À ce stade de la procédure, il n'est pas possible de déterminer quelle sera la teneur de la décision de l'autorité mexicaine ni, si une sanction devait être prononcée, quel serait son montant.

#### Enquêtes d'autorités de concurrence dans le secteur des additifs et adjuvants

La Commission européenne, l'autorité de concurrence au Royaume-Uni et l'autorité de concurrence turque ont ouvert des enquêtes concernant des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des additifs pour ciments et des adjuvants pour béton et mortier. Au 31 décembre 2025, aucune notification de griefs de la Commission européenne n'avait encore été effectuée. L'autorité de concurrence au Royaume-Uni a annoncé le 23 janvier 2025 sa décision de clôturer son enquête sans suite. L'autorité de concurrence turque a rendu sa décision le 30 juin 2025 et imposé une amende administrative d'environ 0,2 million d'euros à Chryso-Kat Katkı Malzemeleri San. ve Tic. AŞ.

Le Groupe, qui a par ailleurs été attiré dans des actions de groupe aux États-Unis et au Canada en lien avec ces enquêtes, a transigé pour mettre fin à ces actions aux États-Unis, sans reconnaissance de culpabilité, pour un montant total de 3 millions de dollars. La procédure est toujours en cours au Canada.

## 9.2.2 Litiges liés à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

### Litiges français relatifs à l'amiante

#### Actions en reconnaissance de faute inexcusable

Plusieurs sociétés françaises du Groupe ont fait l'objet de la part d'anciens salariés ou de leurs ayants droit, d'actions en reconnaissance de faute inexcusable consécutives à des maladies reconnues d'origine professionnelle à la suite d'une exposition à des poussières d'amiante.

Au 31 décembre 2025, 49 actions demeurent en cours.

#### Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Plusieurs sociétés du Groupe, exploitant ou ayant exploité en France des établissements « classés amiante » ont fait l'objet d'actions judiciaires en réparation d'un préjudice d'anxiété engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante.

Au 31 décembre 2025, 186 actions demeurent en cours.

Le montant total des indemnisations au cours de l'exercice 2025 par les sociétés concernées pour l'ensemble des litiges français relatif à l'amiante (à savoir, les actions en reconnaissance de faute inexcusable et les actions en réparation du préjudice d'anxiété) s'élève à environ 1 million d'euros contre environ 3 millions d'euros au cours de l'exercice 2024 et le montant total provisionné pour l'ensemble de ces litiges s'établit à environ 11 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre environ 9 millions d'euros au 31 décembre 2024).

### Situation aux États-Unis

#### Mesures prises pour parvenir à une résolution équitable et définitive des passifs historiques liés à l'amiante de CertainTeed Corporation aux États-Unis

DBMP LLC, société affiliée à CertainTeed LLC basée en Caroline du Nord qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, s'est placée volontairement le 23 janvier 2020 sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites auprès du tribunal compétent du district Ouest de Caroline du Nord à Charlotte. La procédure est en cours. Elle vise à parvenir à une résolution certaine, définitive et équitable de l'ensemble des réclamations actuelles et futures liées aux produits ayant contenu de l'amiante fabriqués ou vendus par l'ancienne entité CertainTeed Corporation.

DBMP LLC a l'intention d'obtenir du tribunal l'autorisation d'établir un *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – disposition spécifique qui s'applique aux sociétés qui sont exposées à un nombre important de réclamations liées à l'amiante – en vue de régler son passif lié à l'amiante de façon juste et équitable : les demandeurs actuels et futurs ayant des réclamations admissibles pourront recevoir un paiement plus rapide, en évitant les délais, le stress et l'incertitude des contentieux devant les tribunaux ; dans le même temps, la création et le financement d'un tel *trust*

permettront de résoudre définitivement les passifs liés à l'amiante de DBMP LLC.

Durant le déroulement de cette procédure, qui pourrait durer au moins huit ans, l'ensemble des contentieux relatifs à l'amiante ont été suspendus ainsi que les frais y afférents, laissant à DBMP LLC le temps et la protection nécessaires pour négocier un accord qui doit être approuvé au nom de l'ensemble des demandeurs et par le tribunal.

Cette mesure a été prise en raison des aléas croissants liés à la résolution des contentieux devant les tribunaux aux États-Unis. Malgré l'écoulement du temps, le vieillissement de la population et la plus grande difficulté pour les demandeurs de légitimement invoquer avoir été exposés à des produits de l'ancienne entité CertainTeed Corporation ayant contenu de l'amiante, la pratique des demandeurs consistant à assigner systématiquement de nombreux défendeurs, souvent sans fondement, a continué en effet de générer un volume constant de réclamations contre DBMP LLC, sans qu'il soit possible de savoir quand elles cesseront, avec de manière générale, une augmentation du montant des transactions et verdicts.

Certaines procédures contradictoires ont été engagées par les représentants des plaignants actuels et futurs contre DBMP LLC, CertainTeed LLC, Saint-Gobain Corporation, Compagnie de Saint-Gobain et diverses autres parties. Aucune décision sur le bien-fondé de ces réclamations n'a été prise et ces dernières n'affectent pas l'évaluation financière faite par la Société de la procédure de faillite du chapitre 11.

#### Incidence sur les comptes

À la suite de l'ouverture de la procédure du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites le 23 janvier 2020, les actifs et passifs de DBMP LLC et de sa filiale à 100 % Millwork & Panel LLC, et en particulier la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante, ne sont plus consolidés dans les comptes du Groupe.

Néanmoins, du fait de la conclusion d'un accord entre CertainTeed LLC et DBMP LLC prévoyant le financement par CertainTeed LLC des coûts de la procédure de faillite de DBMP LLC et, à terme, du *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – uniquement dans l'hypothèse, dans les deux cas, où DBMP LLC ne serait pas en mesure de les supporter en totalité –, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes consolidés une provision correspondant au montant de la dette estimée vis-à-vis de DBMP LLC s'élevant à 402 millions de dollars au 31 décembre 2025 (contre 405 millions de dollars au 31 décembre 2024).

Le résultat consolidé du Groupe pour 2025 n'est pas affecté par la procédure de faillite en cours décrite ci-dessus.

Cette procédure a pour effet de suspendre le paiement de tous les frais juridiques et des indemnités relatifs aux réclamations liées à l'amiante auprès de DBMP LLC, et aucune charge y afférente n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025 (comme en 2024).

#### Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit, qui fabriquait par le passé des produits en fibre ciment contenant de l'amiante, qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambouc) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnités pécuniaires. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en juillet 2020 et en juillet 2021 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de São Caetano, rejetant les demandes des plaignants. Ces derniers ont fait appel de la décision de seconde instance. Des décisions de première et de seconde instance ont été rendues respectivement en février et octobre 2022 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de Recife, rejetant les demandes de la partie demanderesse. Cette dernière a fait appel de la décision de seconde instance.

Une troisième action collective a été engagée en 2019 à l'encontre de Brasilit à Capivari (État de São Paulo) par le ministère public en vue d'obtenir une couverture médicale et des dommages-intérêts pour préjudice moral en faveur des salariés, des anciens salariés, ainsi que leurs familles respectives, et des sous-traitants ayant été exposés à l'amiante. Des décisions de première et seconde instance ont été rendues respectivement en septembre 2020 et mai 2023 partiellement en faveur des plaignants. En particulier, des dommages-intérêts pour préjudice moral ont été alloués aux plaignants, pour un montant évalué au 31 décembre 2025 (compte tenu de l'indexation) à environ 10 millions de réaux brésiliens (1,6 million d'euros).

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit avait volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

### Situation en Australie

Le 9 juillet 2024, la Société a finalisé l'acquisition de CSR Ltd, un acteur de premier plan dans le domaine des matériaux de construction en Australie.

CSR Ltd et/ou certaines de ses filiales (CSR) ont eu des activités dans l'exploitation minière de l'amiante, la fabrication et la commercialisation de produits contenant de l'amiante en Australie et l'exportation d'amiante vers les États-Unis. La participation de CSR à l'extraction de l'amiante et à la fabrication de produits contenant de l'amiante a commencé au début des années 1940 et a pris fin en 1977.

En raison de ces activités, CSR a été citée comme défenderesse dans des litiges en Australie et aux États-Unis. CSR est engagée dans une résolution de ces litiges depuis 1989. Des jugements par défaut ont été demandés et obtenus contre CSR aux États-Unis, sans que CSR ne soit présente ou représentée. Le droit australien ne reconnaît pas la compétence des tribunaux américains en la matière. Aucun jugement américain n'a été exécuté à l'encontre de CSR. Au cours de l'exercice 2025, CSR a payé des réclamations liées aux litiges en Australie pour un montant d'environ 30 millions de dollars australiens soit environ 17 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le montant total de la provision dans les sociétés du Groupe concernées pour les litiges liés à l'amiante s'élève à environ 278 millions de dollars australiens soit environ 158 millions d'euros (225 millions de dollars australiens soit environ 134 millions d'euros au 31 décembre 2024).

### 9.2.3 Litiges environnementaux

#### Procédures PFOA aux États-Unis

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures aux recommandations sanitaires de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et/ou aux concentrations maximales de contaminants dans l'eau potable fixées au niveau local ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL : deux sites à Hoosick Falls (État de New York), un ancien site à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilise le PTFE comme matière première qu'elle acquiert auprès de fournisseurs tiers. Le PFOA avait été utilisé comme adjuvant dans des mélanges de revêtement à base de PTFE.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises de ces trois localités, a installé des systèmes de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls ainsi qu'un nouveau système d'approvisionnement en eau, et a financé l'installation d'un système de filtration au carbone sur le réseau d'eau de Merrimack Valley. En outre, SG PPL a financé de manière volontaire la construction de raccords au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Le site de SG PPL situé à Merrimack a été fermé en 2024.

SG PPL a conclu des accords (consent orders) avec les agences environnementales des États de New York en 2016 et 2023, du Vermont en 2017 et 2019 relativement à deux sites différents, et du New Hampshire en 2018, aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes, de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires ou définitives sur ses sites actuels et anciens, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL et, en ce qui concerne les États du Vermont et du New Hampshire, de financer la construction de réseaux d'eau. Une telle responsabilité, si elle était établie, pourrait être en partie partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant notamment du site de Hoosick Falls. Des analyses sont encore en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur certains sites des États du New Hampshire et de New York n'a pas encore été établie. S'agissant du Vermont, les obligations initiales en matière de dépollution ont été fixées et en grande partie exécutées, étant précisé que des obligations futures d'exploitation et de maintenance demeurent, et que des tests et des mesures correctives supplémentaires sont en cours de discussion.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des États de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de

telles actions et leur calendrier, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL. Toutefois, des accords transactionnels ont été signés dans le cadre des actions en cours devant les juridictions civiles des États de New York et du Vermont.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes de la société concernée au 31 décembre 2025 à ce titre s'élève à 244 millions de dollars américains soit environ 207 millions d'euros (environ 249 millions de dollars américains soit environ 240 millions d'euros au 31 décembre 2024). Cette provision couvre des travaux de remédiation ainsi que des coûts relatifs aux procédures en cours.

## 9.2.4 Autres passifs éventuels

### Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni

L'activité de Celotex dont le contrôle a été cédé par Saint-Gobain Construction Products UK Limited en janvier 2024, fournit des matériaux isolants pour des applications destinées au secteur du bâtiment et de la construction. Des produits isolants de deux gammes Celotex ont été achetés par l'intermédiaire de distributeurs et utilisés dans le cadre de la rénovation de la tour Grenfell, à Londres, en 2015/2016, dont l'un a été utilisé comme composant d'un système de revêtement de façade conçu et installé (par des tiers) sur la façade extérieure de la tour.

À la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, une commission d'enquête a été constituée pour apprécier, entre autres, les modifications apportées au bâtiment dans le cadre de sa rénovation, le rôle joué par les différents professionnels de la construction et les informations fournies par les fabricants des produits utilisés. Les travaux de la commission ont été divisés en deux phases. Le rapport de phase 1 a été publié le 30 octobre 2019 et le rapport de phase 2 a été publié le 4 septembre 2024. Une enquête pénale portant sur les circonstances de l'incendie est également en cours.

À la suite de cet incendie, des réflexions sont en cours parmi les professionnels de la construction concernant les immeubles de grande hauteur, les pratiques professionnelles, et plus généralement la réglementation relative à la construction.

De nombreuses questions et circonstances nécessitent d'être étudiées de manière approfondie et l'ensemble des conséquences pour Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne seront probablement pas connues avant un certain temps.

Des procédures civiles liées à la tour Grenfell ont été intentées par des proches des victimes, des survivants, des résidents et des membres des services d'urgence à l'égard de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited et d'un certain nombre d'autres défendeurs.

À la suite de processus confidentiels de résolution alternative des différends impliquant un certain nombre de parties, des transactions confidentielles ont été conclues concernant la majorité des plaintes et ont donné lieu à des paiements aux plaignants concernés sans aucune reconnaissance de responsabilité de la part de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited. Les réclamations restantes des membres des services d'urgence ont été réglées en 2025 suivant les mêmes principes.

En octobre 2024, le propriétaire de la tour Grenfell au moment de l'incendie a intenté une action contre Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited, et un certain nombre d'autres parties, concernant les dommages résultant de l'incendie. Cette action est à un stade préliminaire.

Il est difficile de déterminer à ce stade dans quelle mesure Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited pourraient encourir d'autres charges financières ou voir leur responsabilité civile ou pénale engagée du fait de la production, la commercialisation, la fourniture ou l'usage des produits Celotex ; Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK Limited ne sont actuellement pas en mesure d'estimer de manière fiable leur responsabilité éventuelle à cet égard.

## 9.2.5 Autres procédures et litiges

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales ou dans le cadre de la mise en jeu de garanties de passif à la suite de cessions de filiales (cf. note 5.5.2, p. 26). À l'exception des procédures et litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont la Société et/ou le Groupe serait menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 10.1 Risques financiers

#### 10.1.1 Risque de liquidité

##### Risque de liquidité des financements

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

La Direction de la trésorerie et du financement de la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les filiales contractent leur financement à court ou à long terme prioritairement auprès de la Compagnie de Saint-Gobain ou des trésoreries régionales.

La politique du Groupe vise à assurer le renouvellement de ses financements et, dans le respect de cet objectif, à en optimiser le coût financier. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, de dettes de loyers, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme et d'emprunts bancaires.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires.

Le Groupe dispose en outre de programmes d'affacturage et d'affacturage inversé.

Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme d'un crédit syndiqué.

La note 10.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB+ avec une perspective stable par Standard & Poor's depuis le 24 avril 2023 et Baa1 avec une perspective stable par Moody's depuis le 15 juin 2022.

Il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel. Une dégradation éventuelle de la notation du risque de crédit du Groupe pourrait restreindre sa capacité à lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel il pourrait emprunter à l'avenir.

##### Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats d'OPCVM ou équivalents), il privilégie des instruments de type monétaire et/ ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements. Ces placements sont classés en disponibilités bancaires, équivalents de trésorerie et autres actifs de gestion de trésorerie.

#### 10.1.2 Risque de crédit des contreparties financières

Le Groupe est exposé au risque de défaut des institutions financières qui détiennent ou gèrent ses liquidités et autres instruments financiers, lequel peut engendrer des pertes pour le Groupe.

Le Groupe limite l'exposition au risque de défaut de ses contreparties en ne faisant appel qu'à des institutions financières de bonne réputation et en surveillant régulièrement leurs notations. Néanmoins, la qualité de crédit d'une contrepartie financière peut évoluer rapidement et le niveau élevé d'une notation ne permet pas d'éliminer le risque de détérioration rapide de sa situation financière. En conséquence, la politique du Groupe en matière de sélection et de suivi de ses contreparties ne permet pas d'éliminer toute exposition à leur risque de défaut.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de contrepartie, la Direction de la trésorerie et du financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. La Direction de la trésorerie et du financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques, en tenant compte du niveau relatif des CDS (*Credit Default Swap*) de chaque contrepartie.

#### 10.1.3 Risques de marché

##### Risque sur énergie et matières premières

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des *swaps* et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de la couverture des achats de fioul, gaz et électricité relève de la politique d'achat du Groupe.

Les opérations de couverture des achats de ces énergies (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des achats) sont traitées prioritairement au sein de la Direction de la trésorerie et du financement (ou avec les trésoreries régionales) sur la base des instructions qui sont transmises par la Direction des achats.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes que ceux exposés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières ou à intervenir sur le marché des quotas de CO<sub>2</sub> sous la forme d'achat au comptant ou à terme.

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur énergie et matières premières.

### Risque de taux

La Direction de la trésorerie et du financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe.

La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture, parmi lesquels les *swaps* de taux, les *Cross Currency swaps*, les options – y compris *caps*, *floors* et *swaptions* – et les contrats de taux à terme.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2025, l'analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres avant impôts au risque de taux sur la dette nette du Groupe après opérations de couverture :

(en millions d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les capitaux propres avant impôts
Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	32	3
Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	(32)	(3)

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de taux et la répartition de la dette brute par type de taux (fixe ou variable) après couverture.

### Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-après pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour limiter l'impact des fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir l'essentiel des transactions effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions constatées ou prévisionnelles.

Les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces opérations de couverture de change, ou avec les trésoreries régionales, ou, à défaut, avec leurs banques.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes, inférieures à 1 an. Toutefois, la passation d'une commande peut donner lieu à la conclusion d'un contrat à terme d'une maturité supérieure.

L'exposition au risque de change du Groupe fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2025, le taux de couverture de la position de change du Groupe s'élève à 94 %.

Au 31 décembre 2025, l'exposition nette des filiales à un risque de change de transaction dans les devises suivantes se présente comme suit :

(en millions d'équivalents euros)	Longue	Courte
EUR	11	20
USD	20	32
Autres devises	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>58</b>

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2025, l'analyse de sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une augmentation de 10 % du cours des devises suivantes, auxquelles sont exposées les filiales après opérations de couverture :

Devise d'exposition (en millions d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts
EUR	(0,9)
USD	(1,2)
Autres devises	(0,5)
<b>TOTAL</b>	<b>(2,6)</b>

Une diminution de 10 % du cours des devises ci-dessus, au 31 décembre 2025, aurait les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de change.

### Risque sur action

Le Groupe pourrait être exposé aux variations du cours de l'action Saint-Gobain à travers des plans d'unités de performance. Pour réduire son exposition aux fluctuations du cours de l'action, le Groupe pourrait avoir recours à des instruments de couverture tels que les *Equity swaps*.

En cas de variation du cours de l'action Saint-Gobain, la variation de charge constatée en compte de résultat serait compensée par les couvertures mises en place.

La note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur action.

## 10.2 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les intérêts sur dettes de loyers, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

Le résultat financier de 2025 et 2024 comprend :

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Coût de l'endettement financier brut	(479)	(457)
Produits de placements à court terme	193	301
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES DE LOYERS</b>	<b>(286)</b>	<b>(156)</b>
Intérêts sur dettes de loyers	(102)	(97)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL</b>	<b>(388)</b>	<b>(253)</b>
Coût financier des retraites	(369)	(380)
Rendement des fonds	318	324
<b>COÛT FINANCIER DES RETRAITES NET</b>	<b>(51)</b>	<b>(56)</b>
Autres charges financières	(182)	(163)
Autres produits financiers	16	17
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(166)</b>	<b>(146)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(605)</b>	<b>(455)</b>

## 10.3 Endettement net

La dette nette du Groupe est constituée des dettes financières, des dettes de loyers moins les placements à court terme.

### 10.3.1 Emprunts et dettes financières

#### Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, l'emprunt perpétuel, les titres participatifs, la titrisation à long terme et tous les autres passifs financiers à long terme incluant la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. À cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières.

Les dettes financières à long terme, hors dérivés de couverture de taux, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Dettes financières à court terme

En dehors de la part à court terme des emprunts cités ci-dessus, les dettes financières à court terme comprennent les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper*, la titrisation à court terme, les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme incluant la juste valeur des dérivés liés à l'endettement et les intérêts courus sur la dette.

Les dettes financières à court terme, hors dérivés liés à l'endettement, sont valorisées au coût amorti à la clôture

avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Dettes de loyers

Les dettes de loyers correspondent aux dettes comptabilisées au titre de l'obligation de paiement des loyers suivant la norme IFRS 16.

### 10.3.2 Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués des disponibilités, équivalents de trésorerie et des autres actifs de gestion de trésorerie.

#### Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de placements à court terme respectant les critères d'équivalent de trésorerie de la norme IAS 7 (c'est à dire moins de trois mois sauf exception, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuation).

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

#### Autres actifs de gestion de trésorerie

Les autres actifs de gestion de trésorerie sont constitués de placements (actifs financiers courants) qui, bien que cessibles à moins de trois mois (sauf exception) et peu sensibles aux risques de taux, ne correspondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie au sens des dispositions d'IAS 7.

Les autres actifs de gestion de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes long terme et court terme et placements court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2025</b>	<b>31 déc. 2024</b>
Émissions obligataires	11 529	12 090
Emprunt perpétuel et titres participatifs	197	197
Titrisation long terme	370	370
Autres passifs financiers à long terme	147	174
<b>DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART LONG TERME</b>	<b>12 243</b>	<b>12 831</b>
Émissions obligataires	1 749	1 249
Titrisation long terme	130	130
Autres passifs financiers à long terme	212	225
<b>DETTES FINANCIÈRES LONG TERME - PART COURT TERME</b>	<b>2 091</b>	<b>1 604</b>
Programmes court terme ( <i>NEU CP, US CP, Euro CP</i> )	0	0
Titrisation court terme	62	217
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	528	408
<b>DETTES FINANCIÈRES COURT TERME</b>	<b>590</b>	<b>625</b>
<b>TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS</b>	<b>14 924</b>	<b>15 060</b>
Dettes de loyers	3 164	3 178
<b>TOTAL DETTE BRUTE</b>	<b>18 088</b>	<b>18 238</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	(7 582)	(8 460)
Autres actifs de gestion de trésorerie <sup>(2)</sup>	(150)	-
<b>TOTAL PLACEMENTS À COURT TERME</b>	<b>(7 732)</b>	<b>(8 460)</b>
<b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>	<b>10 356</b>	<b>9 778</b>

<sup>(1)</sup> Dont 2 028 millions d'euros de disponibilités et 5 554 millions d'euros de portefeuille OPCVM et valeurs assimilées au 31 décembre 2025 (respectivement 2 145 millions d'euros et 6 315 millions d'euros au 31 décembre 2024).

<sup>(2)</sup> Les autres actifs de gestion de trésorerie sont présentés en "Autres placements à court terme" à l'actif du bilan. Il s'agit d'OPCVM ne correspondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie au sens des dispositions de la norme IAS 7.

La variation de la dette financière à long terme du Groupe, hors dettes de loyers, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2024</b>	<b>Avec impact sur la trésorerie</b>		<b>Sans impact sur la trésorerie</b>			<b>31 déc. 2025</b>
		<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Évolution du périmètre</b>	<b>Écarts de conversion</b>	<b>Autres</b>	
Dettes financières long terme - part long terme	12 831	1 262	(48)	18	(55)	(1 765)	12 243
Dettes financières long terme - part court terme	1 604	13	(1 297)	4	(1)	1 768	2 091
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME</b>	<b>14 435</b>	<b>1 275</b>	<b>(1 345)</b>	<b>22</b>	<b>(56)</b>	<b>3</b>	<b>14 334</b>

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en note 10.3.4, p.54. La principale variation sans impact de trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les 12 mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme), hors dettes de loyers, gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025 (pour une valeur comptable enregistrée de 13,5 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

### 10.3.3 Échéancier de la dette brute totale

L'échéancier de la dette brute totale du Groupe, au coût amorti, au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Émissions Obligataires	EUR	1 749	6 827	4 416	12 992
	GBP	0	286	0	286
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	197	197
Titrisation long terme	EUR	130	370	0	500
Autres passifs financiers à long terme	Toutes devises	15	63	84	162
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	197	0	0	197
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES LONG TERME</b>		<b>2 091</b>	<b>7 546</b>	<b>4 697</b>	<b>14 334</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES COURT TERME</b>	<b>Toutes devises</b>	<b>590</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>590</b>
<b>TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS</b>		<b>2 681</b>	<b>7 546</b>	<b>4 697</b>	<b>14 924</b>
Dettes de loyers	Toutes devises	669	1 643	852	3 164
<b>TOTAL DETTE BRUTE</b>		<b>3 350</b>	<b>9 189</b>	<b>5 549</b>	<b>18 088</b>

Au 31 décembre 2025, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme, hors dettes de loyers, gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (parts court et long terme) se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	385	1 065	552	<b>2 002</b>

Les intérêts sur l'emprunt perpétuel et sur les titres participatifs sont calculés jusqu'en 2049.

### 10.3.4 Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé les emprunts suivants arrivés à maturité :

- le 17 mars 2025 un emprunt obligataire de 750 millions d'euros avec un coupon de 1,00 %
- le 11 août 2025 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros avec un coupon de 1,625 % ;

La Compagnie de Saint-Gobain a émis le 4 avril 2025 un emprunt obligataire d'un montant total de 1,2 milliard d'euros réparti en deux tranches :

- 700 millions d'euros à échéance 4 avril 2028 avec un coupon de 2,75 % ;
- 500 millions d'euros à échéance 4 avril 2033 avec un coupon de 3,50 %.

### 10.3.5 Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 19 541 titres.

Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2025 est donc de 5 459 pour un montant nominal d'environ 27 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en euro à six mois).

Le montant versé par titre en 2025 s'est élevé à 140,82 euros en deux versements (80,13 euros et 60,69 euros).

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

### 10.3.6 Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2025 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75 % et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés du groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2025 s'est élevé à 6,14 euros.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2025 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60 % du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5 % l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40 % du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Euribor 6 mois +7/8 %. Le montant versé par titre en 2025 s'est élevé à 67,50 euros, payé en deux fois à parts égales.

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

### 10.3.7 Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper*).

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31 déc. 2025	Encours au 31 déc. 2025	Encours au 31 déc. 2024
<i>Medium Term Notes</i>	toutes durées	20 000	13 350	13 400
<i>NEU CP</i>	jusqu'à 12 mois	4 000	0	0
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	851 *	0	0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	851 *	0	0

\* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2025.

Conformément aux usages du marché, les émissions de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, d'*US Commercial Paper* et d'*Euro Commercial Paper* sont généralement effectuées pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, elles sont classées dans la dette à taux variable.

### 10.3.8 Ligne de crédit syndiquée

La Compagnie de Saint-Gobain dispose d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP*, *US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*).

Cette ligne de crédit syndiquée ne comporte pas de ratio financier. Sa maturité initiale était à décembre 2028, avec deux options d'extension d'un an supplémentaire chacune; les deux options d'extension d'un an ont été exercées en novembre 2024 et novembre 2025, portant la maturité de la ligne à décembre 2030.

Il s'agit d'un « Sustainability-Linked Loan » (SLL) dont la marge est indexée sur trois indicateurs de performance liés à la feuille de route durable de Saint-Gobain (réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour les « scope » 1 et 2, réduction des déchets de production non recyclés, taux de fréquence d'accidents du travail limité).

Au 31 décembre 2025, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

### 10.3.9 Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation. Ces deux programmes de titrisation ne sont pas déconsolidants.

Le programme français d'un montant maximal de 500 millions d'euros s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 370 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain, d'un montant maximal de 500 millions de dollars, est utilisé au 31 décembre 2025 à hauteur de 73 millions de dollars, soit une contrevaletur de 62 millions d'euros contre 217 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### 10.3.10 Affacturage

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances sous forme d'affacturage. Les principaux pays concernés sont la France, la Chine, l'Italie, l'Espagne, et le Japon. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 a conduit le Groupe à déconsolider les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées déconsolidées au 31 décembre 2025 est de 756 millions d'euros contre 651 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### 10.3.11 Affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de dettes fournisseurs sous forme d'affacturage inversé. Les principaux pays concernés sont le Brésil et le Mexique.

Au 31 décembre 2025, le montant des dettes fournisseurs faisant l'objet de ces programmes est de 145 millions d'euros (contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces programmes d'affacturage inversé ont permis au Groupe de bénéficier d'une extension des délais contractuels de paiement pour un montant estimé de 59 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 49 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Aucune des dettes couvertes par ces programmes n'a conduit à un reclassement en dettes financières.

## 10.4 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change, d'énergie, de matières premières et d'actions dans le but de couvrir les risques liés aux variations de ces sous-jacents, qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et IFRS 9, tous ces instruments – sauf exemption « usage propre » – sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IFRS 9 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change d'exploitation et de matières premières non qualifiés et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

### Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement aux instruments dérivés échangeant des taux fixes contre des taux variables (*swaps* de taux). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des *swaps* de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

### Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs essentiellement de gaz et d'électricité (*swaps*

échangeant des prix variables contre des prix fixes) ou de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. Cette comptabilité de couverture est également appliquée aux instruments dérivés échangeant des taux variables contre des taux fixes (*swap* de taux) ou des taux dans une devise contre des taux dans une autre devise (*Cross Currency Swaps*). L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces dérivés. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur de ces dérivés à celui de l'inefficacité de la couverture.

### Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement les *swaps* de change, les *changes* à terme, certains *swaps* de devises à court terme, certains contrats de VPPA et les contrats pour la différence sur le carbone (CCfD), voir Note 3.2.

### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. À défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. Dans certains cas (contrats CCfD), la juste valeur est calculée selon un modèle spécifique. Cette juste valeur est alors classée en hiérarchie 3 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur			Nominal réparti par échéance				
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	31 déc. 2025
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Couverture de flux futurs</b>								
Change	1	(2)	(1)	88	220	9	0	229
Taux	7	(42)	(35)	(35)	0	302	80	382
Énergie et matières premières	1	(73)	(72)	(2)	214	269	149	632
Actions	0	0	0	3	0	0	0	0
<b>COUVERTURE DE FLUX FUTURS - TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>(117)</b>	<b>(108)</b>	<b>54</b>	<b>434</b>	<b>580</b>	<b>229</b>	<b>1 243</b>
<b>Dérivés non qualifiés</b>								
Change	6	(15)	(9)	30	4 458	0	0	4 458
Taux	0	0	0	11	0	0	0	0
Énergie et matières premières	27	(3)	24	29	28	111	127	266
Contrats pour la différence sur le carbone	311	0	311	0	0	63	349	412
<b>DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS - TOTAL</b>	<b>344</b>	<b>(18)</b>	<b>326</b>	<b>70</b>	<b>4 486</b>	<b>174</b>	<b>476</b>	<b>5 136</b>
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>(135)</b>	<b>218</b>	<b>124</b>	<b>4 920</b>	<b>754</b>	<b>705</b>	<b>6 379</b>

### 10.4.1 Instruments de change

#### Swaps de change

Les *swaps* de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

#### Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

### 10.4.2 Instruments de taux

#### Swaps de taux

Les *swaps* de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

#### Cross Currency Swaps

Les *Cross Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

### 10.4.3 Énergie et matières premières

#### Swaps d'énergie et de matières premières

Les *swaps* d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

### Signature de contrats d'achats d'électricité renouvelable

Comme indiqué dans la note sur les enjeux climatiques (cf. note 3.2), le Groupe possède, à la clôture du 31 décembre 2025, quatre contrats d'approvisionnement virtuel en électricité renouvelable (VPPA : *Virtual Power Purchase Agreement*) comptabilisés en dérivé conformément à la norme IFRS 9 et dont un seul a été qualifié de couverture.

### 10.4.4 Achats à terme de quotas de CO<sub>2</sub>

Les achats à terme de quotas de CO<sub>2</sub>, destinés à un usage propre, sont déclarés dans les engagements hors bilan, du fait de l'exemption « usage propre » qui leur est appliquée conformément à la norme IFRS9. Au 31 décembre 2025, ces achats à terme représentent un montant total de 14 millions d'euros.

### 10.4.5 Autres risques

#### Dérivés sur actions

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance. Ce plan est arrivé à son terme le 30 novembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le Groupe ne dispose plus d'aucun dérivé sur action.

### Contrats pour la différence sur le carbone (CCfD)

Comme indiqué dans la note sur les enjeux climatiques (cf. note 3.2), le Groupe possède, à la clôture du 31 décembre 2025, deux contrats pour la différence sur le carbone (CCfD) concernant deux usines en Allemagne donnant lieu à des subventions. Ces contrats présentent les caractéristiques d'instrument de dérivés selon la norme IFRS 9. Ils ne sont pas qualifiés de couvertures.

### 10.4.6 Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2025, cette valorisation n'est pas significative.

### 10.4.7 Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 31 décembre 2025, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (*cash-flow hedge reserve* consolidée) représente un solde débiteur de 80 millions d'euros composé principalement :

- montant débiteur de 14 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- montant débiteur de 72 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergie qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant créditeur de 7 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- montant débiteur de 1 million d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de change qualifiées en couverture de flux futurs.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

### 10.4.8 Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat représente, un gain de 45 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un gain de 70 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### 10.4.9 Dérivés incorporés

Le groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2025, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

### 10.4.10 Structure de la dette du Groupe, hors dettes de loyers

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 3,0 % au 31 décembre 2025 contre 3,0 % au 31 décembre 2024.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Émissions obligataires) s'élève à 3,0 % au 31 décembre 2025 contre 2,9 % au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2025 après gestion par des *swaps* de taux et des *Cross Currency Swaps*.

	Dette brute, hors dettes de loyer		
	Variable	Fixe	Total
(en millions d'euros)			
EUR	804	12 222	13 026
Autres devises	586	1 070	1 656
<b>TOTAL</b>	<b>1 390</b>	<b>13 292</b>	<b>14 682</b>
(en pourcentage)			
Intérêts courus et autres	9 %	91 %	100 %
<b>TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS</b>			<b>14 924</b>

## 10.5 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ont été classés dans les catégories selon la norme IFRS 9 de la manière suivante :

Au 31 décembre 2025

	Instruments financiers				Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste	
	Notes	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2		Données de niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>									
Créances clients et autres créances				6 109	6 109				0
Prêts, dépôts et cautions	(8)			498	498				0
Titres de participation et autres titres	(8)		154		154			154	154
Instruments dérivés actifs		344	9		353		42	311	353
Placements à court terme		7 732		0	7 732	7 732			7 732
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>8 076</b>	<b>163</b>	<b>6 607</b>	<b>14 846</b>	<b>7 732</b>	<b>42</b>	<b>465</b>	<b>8 239</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes				(12 272)	(12 272)				0
Dettes financières long terme et court terme				(14 883)	(14 883)				0
Dettes de loyers long terme et court terme				(3 164)	(3 164)				0
Instruments dérivés passifs		(18)	(117)		(135)		(135)		(135)
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>(18)</b>	<b>(117)</b>	<b>(30 319)</b>	<b>(30 454)</b>	<b>0</b>	<b>(135)</b>	<b>0</b>	<b>(135)</b>
<b>ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET</b>		<b>8 058</b>	<b>46</b>	<b>(23 712)</b>	<b>(15 608)</b>	<b>7 732</b>	<b>(93)</b>	<b>465</b>	<b>8 104</b>

Au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Notes	Instruments financiers			Instruments financiers à la juste valeur				
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	Total des instruments financiers évalués à la juste
Créances clients et autres créances				6 327	6 327				0
Prêts, dépôts et cautions	(8)			353	353				0
Titres de participation et autres titres	(8)		382		382			382	382
Instruments dérivés actifs		73	169		242		242		242
Placements à court terme		6 315		2 145	8 460	6 315			6 315
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>6 388</b>	<b>551</b>	<b>8 825</b>	<b>15 764</b>	<b>6 315</b>	<b>242</b>	<b>382</b>	<b>6 939</b>
Dettes fournisseurs et autres dettes				(12 369)	(12 369)				0
Dettes financières long terme et court terme				(15 066)	(15 066)				0
Dettes de loyers long terme et court terme				(3 178)	(3 178)				0
Instruments dérivés passifs	(3)		(115)		(118)		(118)		(118)
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>(3)</b>	<b>(115)</b>	<b>(30 613)</b>	<b>(30 731)</b>	<b>0</b>	<b>(118)</b>	<b>0</b>	<b>(118)</b>
<b>ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET</b>		<b>6 385</b>	<b>436</b>	<b>(21 788)</b>	<b>(14 967)</b>	<b>6 315</b>	<b>124</b>	<b>382</b>	<b>6 821</b>

La norme IFRS 13 hiérarchise des données utilisables pour la détermination de la juste valeur :

- données de niveau 1 : elles proviennent de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- données de niveau 2 : il s'agit de données, autres que celles de niveau 1, observables, directement ou indirectement ;
- données de niveau 3 : toutes les autres données, par hypothèses non observables. Les dérivés de niveau 3 sont constitués notamment des contrats CCfD (cf. note 10.4.5 p. 57).

La sensibilité à plus ou moins 10 % sur les données non observables au 31 décembre 2025 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Variation du volume de production		Variation de prix CO <sub>2</sub> *		Variation de prix électricité*		Variation de taux d'intérêt	
	+10 %	-10 %	+10 %	-10 %	+10 %	-10 %	+10 %	-10 %
CCfD	21	(29)	(17)	12	10	(11)	(8)	8

\* Il s'agit des facteurs de prix les plus significatifs pouvant impacter la volatilité des dérivés.

## NOTE 11 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### 11.1 Capitaux propres

#### 11.1.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 494 824 319 actions au nominal de 4 euros (499 050 774 actions au 31 décembre 2024).

#### 11.1.2 Primes et réserve légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « Primes et réserve légale ».

#### 11.1.3 Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

#### 11.1.4 Écarts de conversion

Les écarts de conversion et le retraitement de l'hyperinflation, présentés dans le résultat global consolidé, s'élèvent à -1 795 millions d'euros en 2025 dont -1 743 millions d'euros en part du Groupe et -52 millions d'euros en part des intérêts ne donnant pas le contrôle.

Les principales réserves de conversion au 31 décembre 2025 en part du Groupe sont présentées ci-après par devises :

(en millions d'euros)	31 déc. 2025	Variation	31 déc. 2024
<b>VENTILATION PAR DEVISE</b>			
Dollar américain	(471)	(1 087)	616
Roupie indienne	(427)	(237)	(190)
Dollar canadien	(162)	(122)	(40)
Dollar australien	(171)	(87)	(84)
Couronne norvégienne	(225)	(43)	(182)
Won sud-coréen	(92)	(38)	(54)
Livre turque	(78)	(33)	(45)
Leu roumain	(72)	(7)	(65)
Livre égyptienne	(115)	(7)	(108)
Réal brésilien	(656)	(2)	(654)
Franc suisse	255	3	252
Rand sud-africain	(167)	6	(173)
Livre sterling	(146)	15	(161)
Couronne tchèque	105	19	86
Peso mexicain	(89)	25	(114)
Rouble russe	(191)	70	(261)
Couronne suédoise	(230)	87	(317)
Autres devises	(103)	(305)	202
<b>TOTAL</b>	<b>(3 035)</b>	<b>(1 743)</b>	<b>(1 292)</b>

#### 11.1.5 Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « Réserves et résultat consolidé ».

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée « actions propres » et valorisés à leur coût d'achat.

Le contrat de liquidité signé avec Exane BNP Paribas le 16 novembre 2007 et mis en œuvre le 3 décembre 2007, pour une période s'achevant au 31 décembre 2007, est renouvelable depuis par tacite reconduction.

Le nombre d'actions propres s'élève à 2 116 741 et à 2 171 226 respectivement au 31 décembre 2025 et 2024. En 2025, le Groupe a acquis 10 560 993 actions (12 146 911 actions en 2024) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues en 2025 s'est élevé à 3 240 879 contre 2 917 233 en 2024. En 2025, 7 374 599 actions ont été annulées (11 434 927 actions en 2024).

Par ailleurs, pour les besoins d'un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux États-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenus par le *trustee*, Principal Trust Company depuis septembre 2022. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

### 11.1.6 Nombre d'actions

	Nombre d'actions	
	Composant le capital	En circulation
<b>NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>506 438 012</b>	<b>502 061 537</b>
Plan d'Épargne Groupe	4 007 048	4 007 048
Options de souscription d'actions	40 641	40 641
Actions rachetées		(12 146 911)
Actions revendues		2 917 233
Actions annulées	(11 434 927)	
<b>NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>499 050 774</b>	<b>496 879 548</b>
Plan d'Épargne Groupe	3 131 501	3 131 501
Options de souscription d'actions	16 643	16 643
Actions rachetées		(10 560 993)
Actions revendues		3 240 879
Actions annulées	(7 374 599)	
<b>NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	<b>494 824 319</b>	<b>492 707 578</b>

### 11.1.7 Dividendes

L'Assemblée générale, réunie le 5 juin 2025, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2024, soit 2,20 euros par action (2,10 euros par actions au titre de l'exercice 2023). Ce dividende a été détaché le 9 juin et mis en paiement le 11 juin 2025.

Un dividende de 2,30 euros par action sera proposé au titre de l'exercice 2025, à l'Assemblée générale du 4 juin 2026.

## 11.2 Résultat par action

### 11.2.1 Résultat de base par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	2 883	2 844
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	494 245 178	499 715 108
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DE BASE PAR ACTION (en euros)</b>	<b>5,83</b>	<b>5,69</b>

### 11.2.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net, ajusté en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et actions de performance).

Le calcul du résultat dilué par action se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	2 883	2 844
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	498 373 944	503 934 048
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) DILUÉ PAR ACTION (en euros)</b>	<b>5,78</b>	<b>5,64</b>

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (100 483 titres au 31 décembre 2025) et des plans d'attribution d'actions de performance (4 028 283 titres au 31 décembre 2025).

## NOTE 12 IMPÔTS

### 12.1 Impôts sur le résultat

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>IMPÔTS COURANTS</b>	<b>(937)</b>	<b>(1 034)</b>
France	(77)	(71)
Étranger	(860)	(963)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>(38)</b>	<b>40</b>
France	(1)	(51)
Étranger	(37)	91
<b>CHARGE TOTALE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>(975)</b>	<b>(994)</b>

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 25,82 % en 2025 et de 25,82 % en 2024 et s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 975	2 934
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	54	82
Impôts sur les résultats	(975)	(994)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>3 896</b>	<b>3 846</b>
Taux d'imposition de la France	25,82 %	25,82 %
Impôt théorique au taux français	(1 006)	(993)
Incidence du différentiel de taux à l'étranger	62	77
Dépréciations d'actif et plus ou moins-values sur cession d'actif	(14)	(77)
Non reconnaissance d'impôts différés actifs et provisions sur impôts différés actifs	(3)	(16)
Report variable	0	1
Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et contributions diverses (CVAE, IRAP...)	0	5
Coûts relatifs aux dividendes	(60)	(33)
Autres impôts et variations de provisions	46	42
<b>IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>(975)</b>	<b>(994)</b>

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles.

Par ailleurs, en raison de sa taille, le groupe Saint-Gobain est concerné par les règles du Pilier Deux de l'OCDE introduisant un impôt minimum de 15 %, et applicables à compter de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a donc constaté au niveau de la ligne « impôts sur les résultats » une charge correspondant au montant de la « top-up tax » déterminée en application de ces nouvelles règles et en particulier après la prise en compte des mesures de sauvegarde transitoires introduites par l'OCDE. Comme en 2024, ce montant demeure non significatif au regard de la charge totale d'impôt du Groupe.

### 12.2 Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves

distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-recouvrement.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Impôts différés actifs/ (passifs) nets</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024</b>	<b>(417)</b>
(Charges)/produits d'impôts différés	40
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(4)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	(28)
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	2
Évolution du périmètre et autres variations	(168)
<b>VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>(575)</b>
(Charges)/produits d'impôts différés	(38)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(53)
Report variable relatif aux écarts actuariels	(12)
Écarts de conversion et retraitement hyperinflation	67
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	3
Évolution du périmètre et autres variations	(233)
<b>VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2025</b>	<b>(841)</b>

Les évolutions de périmètre sur l'exercice 2025 concernent essentiellement l'entrée de Fosroc et d'Ovniiver. En 2024, les évolutions de périmètre concernaient essentiellement l'entrée de Bailey et de CSR.

En ce qui concerne les impacts sur les impôts différés des règles du Pilier Deux, conformément à l'exception temporaire introduite par le paragraphe 4A de la norme IAS 12, le groupe Saint-Gobain n'a comptabilisé aucun impôt différé à ce titre au 31 décembre 2025.

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 déc. 2025</b>	<b>31 déc. 2024</b>
Retraites	167	273
Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle	(1 165)	(1 081)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(846)	(826)
Déficits reportables	212	185
Autres	791	873
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS - NET</b>	<b>(841)</b>	<b>(575)</b>
Dont :		
Impôts différés actifs	358	366
Impôts différés passifs	(1 199)	(941)

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et aux États-Unis).

À l'actif, le Groupe constate 358 millions d'euros au 31 décembre 2025 (366 millions d'euros au 31 décembre 2024) principalement en Allemagne (110 millions d'euros), au Brésil (82 millions d'euros), au Mexique (40 millions d'euros), en Chine (30 millions d'euros), et en Pologne (20 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 1 199 millions d'euros au 31 décembre 2025 (941 millions d'euros au 31 décembre 2024) répartis sur différents pays dont le Canada (239 millions d'euros), le Royaume-Uni (217 millions d'euros), les États-Unis (140 millions d'euros), l'Inde (101 millions d'euros), et le Mexique (73 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

### Déficits fiscaux reportables

Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritère qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur la projection financière mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Au 31 décembre 2025, les actifs d'impôts différés nets relatifs aux déficits reportables s'élèvent à 212 millions d'euros (185 millions d'euros au 31 décembre 2024) sur un total avant dépréciation de 397 millions d'euros (418 millions au 31 décembre 2024). Ces actifs concernent principalement l'Allemagne, la France, les États-Unis, l'Australie et la Belgique, où le système d'intégration fiscale permet généralement de récupérer ces actifs. Dans ces pays, les déficits reportables peuvent avoir des dates d'expiration indéfinies.

Cependant, une analyse spécifique de chaque situation peut conduire le Groupe à ne pas les reconnaître.

Au 31 décembre 2025, les actifs d'impôts différés sur déficits reportables non reconnus s'élèvent à 185 millions d'euros (contre 233 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ils concernent principalement l'Allemagne, les États-Unis, l'Australie, la Belgique et la Chine.

## NOTE 13 PARTIES LIÉES

Le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

- les membres de la direction du Groupe (cf. note 6.2 , p.27) ;
- les coentreprises et entreprises associés (cf. note 8.2 , p.44) ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- les actionnaires du Groupe.

### 13.1 Les membres du Conseil d'administration

Des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce concernant l'organisation et la production du « *Global Award for Sustainable Architecture* » ont été conclues avec Jana Revedin, membre du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain. Elles ont été dûment autorisées.

Par ailleurs, les transactions existantes entre le groupe Saint-Gobain et les entités pour lesquelles des administrateurs exercent des fonctions de mandataires sociaux exécutifs sont, à la connaissance de la Société, réalisées à des conditions normales de marché et ne sont pas significatives aux bornes du Groupe.

### 13.2 Les actionnaires du Groupe

Les Fonds du Plan d'Épargne Groupe (PEG) représentant 7,71 % du capital et 13,70 % des droits de vote constituent le principal actionnaire de la Compagnie de Saint-Gobain.

## NOTE 14 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le Groupe n'a identifié aucun évènement postérieur à la clôture à signaler, autre que les éléments déjà décrits dans les notes précédentes.

## NOTE 15 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice 2025 et 2024 est détaillé ci-dessous :

	Deloitte				KPMG			
	2025		2024		2025		2024	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
<i>(en millions d'euros)</i>								
Certification des comptes								
Émetteur	1,0	8 %	1,1	8 %	1,1	9 %	1,1	8 %
Filiales intégrées globalement	9,7	81 %	9,3	69 %	10,8	86 %	10,3	75 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10,7</b>	<b>89 %</b>	<b>10,4</b>	<b>77 %</b>	<b>11,9</b>	<b>95 %</b>	<b>11,4</b>	<b>83 %</b>
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)								
Émetteur	1,0	8 %	0,9	7 %	0,0	- %	0,0	- %
Filiales intégrées globalement	0,0	- %	0,0	- %	0,0	- %	0,0	- %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1,0</b>	<b>8 %</b>	<b>0,9</b>	<b>7 %</b>	<b>0,0</b>	<b>- %</b>	<b>0,0</b>	<b>- %</b>
Autres prestations*								
Émetteur	0,1	1 %	1,2	9 %	0,0	- %	1,1	8 %
Filiales intégrées globalement	0,3	2 %	1,0	7 %	0,6	5 %	1,3	9 %
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,4</b>	<b>3 %</b>	<b>2,2</b>	<b>16 %</b>	<b>0,6</b>	<b>5 %</b>	<b>2,4</b>	<b>17 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12,1</b>	<b>100 %</b>	<b>13,5</b>	<b>100 %</b>	<b>12,5</b>	<b>100 %</b>	<b>13,8</b>	<b>100 %</b>

\* Les autres prestations assurées par le collège des Commissaires aux comptes à l'entité mère et ses filiales se compose principalement de diligences dans le cadre de projets d'acquisition ou de cessions, de consultations portant sur des sujets comptables, fiscaux et réglementaires, de prestations de formation.

## NOTE 16 PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

Europe du Nord	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Flachglas Torgau GmbH, Torgau*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Weisswasser GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Vetrotech Saint-Gobain Deutschland GmbH*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Glassolutions Isolierglas-Center GmbH, Bamberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Kaimann GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Isover G+H Aktiengesellschaft*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Rigips GmbH*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glassolutions Augustdorf*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
SG Formula GmbH*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
SG Beteiligungen GmbH*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Diamantwerkzeuge GmbH, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives GmbH, Wesseling*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Supercut Europe GmbH, Baesweiler*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Isofluor GmbH, Neuss*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH, Willich*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics L+S GmbH, Wertheim*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Biolink GmbH, Waakirchen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Adfors Deutschland GmbH, Neustadt an der Donau*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
H.K.O. Isolier- und Textiltechnik GmbH, Oberhausen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
BEUHKO Fasertechnik GmbH, Leinefelde-Worbis*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Freudenberger Autoglas GmbH, München*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
FABA Autoglas Technik GmbH & Co. Betriebs-KG, Berlin*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Autover Deutschland GmbH, Kerpen*	Allemagne	Intégration globale	99,99 %
SEPR Keramik GmbH & Co. KG, Aachen	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Alfaref GmbH Handel Mit Feuerfesten Rohstoffen*	Allemagne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Austria GmbH	Autriche	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Denmark A/S	Danemark	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	Intégration globale	100,00 %
Optimera Estonia A/S (currently AS Famar-Desi)	Estonie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Finland OY	Finlande	Intégration globale	100,00 %
Dahl Suomi OY	Finlande	Intégration globale	100,00 %
SGCP Hungary KFT	Hongrie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products (Ireland) Limited	Irlande	Intégration globale	100,00 %
Glava As	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Byggevarer AS	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Brødrene Dahl As (Norway)	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Optimera As	Norvège	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain HPM Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Innovative Materials Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99,99 %
Saint-Gobain Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products CZ AS	Tchéquie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Romania Srl	Roumanie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass Romania Srl	Roumanie	Intégration globale	100,00 %

Saint-Gobain Glass (United Kingdom) Limited	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Russia ooo	Russie	Intégration globale	100,00 %
SG Construction Products S.R.O.	Slovaquie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Distribution Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00 %
Vetrotech Saint-Gobain International	Suisse	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	Intégration globale	100,00 %
Sanitas Troesch Ag	Suisse	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Adfors CZ, S.R.O.	Tchéquie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit CZ, Spol S.R.O	Tchéquie	Intégration globale	99,99 %

			Pourcentage de détention direct et indirect
Europe du Sud – MO & Afrique	Pays	Méthode de consolidation	
Saint-Gobain Construction Products South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Innovative Materials Belgium	Belgique	Intégration globale	99,98 %
SG Glass Egypte S.A.E.	Egypte	Intégration globale	70,00 %
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Idaplac, S.L.	Espagne	Intégration globale	99,83 %
SG PAM Espana S.A.	Espagne	Intégration globale	99,83 %
SG Isover Iberica S.L	Espagne	Intégration globale	99,83 %
SG Weber Cemarksa S.A.	Espagne	Intégration globale	99,83 %
Chryso France	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sully	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasifs	France	Intégration globale	100,00 %
Société Européenne des Produits Réfractaires - SEPR	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit France	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass Solutions Menuisiers Industriels	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass France	France	Intégration globale	100,00 %
Eurofloat	France	Intégration globale	50,00 %
Placoplatre SA	France	Intégration globale	99,80 %
Saint-Gobain Isover	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Weber	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain PAM Canalisation	France	Intégration globale	100,00 %
Distribution Sanitaire Chauffage	France	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Distribution Bâtiment France	France	Intégration globale	100,00 %
SG Eurocoustic	France	Intégration globale	100,00 %
SG Vitrage Bâtiment	France	Intégration globale	100,00 %
Chryso Italia	Italie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Sekurit Italia S.R.L.	Italie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00 %
SG PAM Italia	Italie	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Construction Products Nederland BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00 %
Chryso Kat	Turquie	Intégration globale	100,00 %
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	Intégration globale	50,00 %
SG Weber Yapi Kim.San.Tic A.S.	Turquie	Intégration globale	100,00 %

<b>Asie-Pacifique</b>	<b>Pays</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage de détention direct et indirect</b>
CSR Limited	Australie	Intégration globale	100,00 %
SG Innovation Materials (Changxing) Co., Ltd	Chine	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00 %
SG Hanglas Sekurit (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00 %
SG Join Leader (Hangzhou) New Materials Co.,LTD.	Chine	Intégration globale	100,00 %
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	Intégration globale	100,00 %
Fosroc Chemicals (India) Pvt Ltd	Inde	Intégration globale	100,00 %
Grindwell Norton Ltd	Inde	Intégration globale	51,59 %
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	Intégration globale	99,03 %
Saint-Gobain K.K.	Japon	Intégration globale	100,00 %
Mag-Isover K.K.	Japon	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Vietnam Ltd	Vietnam	Intégration globale	100,00 %

<b>Amériques</b>	<b>Pays</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>Pourcentage de détention direct et indirect</b>
Saint-Gobain Argentina S.A	Argentine	Intégration globale	100,00 %
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	Intégration globale	50,00 %
Saint-Gobain Do Brasil Produtos Industriais e Para Construção Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00 %
Placo Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	68,71 %
Saint-Gobain Canada Inc.	Canada	Intégration globale	100,00 %
Bailey Hunt Limited	Canada	Intégration globale	100,00 %
Building Products of Canada Corp.	Canada	Intégration globale	100,00 %
CertainTeed Canada, Inc.	Canada	Intégration globale	100,00 %
Kaycan Ltd	Canada	Intégration globale	100,00 %
KP Building Products Ltd	Canada	Intégration globale	100,00 %
Chryso Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Adfors America, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
CertainTeed LLC	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
CertainTeed Ceilings Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
GCP Applied Technologies, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain Gypsum USA, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00 %
Ovniver SA de CV	Mexique	Intégration globale	100,00 %
Saint-Gobain America S.A De C.V	Mexique	Intégration globale	99,83 %
Saint-Gobain Mexico	Mexique	Intégration globale	99,83 %

\* Filiale ou sous-groupe consolidé allemand sous le statut de société ou d'association à responsabilité limitée remplissant les critères d'exemption des articles 264 alinéa 3, 264 b et 291 du Code de commerce allemand (HGB) qui permettent aux entités et aux sous-groupes concernés d'être exonérés des obligations légales relatives à la publication des comptes sociaux et consolidés, ainsi que de celles liées à l'établissement des notes annexes et du rapport de gestion (entité ou sous-groupe dépassant ou non le seuil de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires).